

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE VALENCIENNES

SÉANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE  
2023

Date de convocation : 07/09/2023

Date d'affichage : 07/09/2023

Effectif du

Conseil Municipal : 33

Présents : 26

Excusés : 7

Exprimés : unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance :

Fabienne DELCOURT

D2023\_95

ADMINISTRATION GENERALE

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

Présents : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, M. SIMON Didier, Mme DELCOURT Fabienne, M. SMITS Jean-François, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, M. FORTE Serge, Mme SEMAILLE Virginie, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, M. PETITJEAN Michael, Mme ROSART Anne-Sophie, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, Mme LELONG Christelle, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

Excusés : Mme DI BELLO Christine (procuration à M. SIDER Joel), Mme BERLINET Nicole (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. ARBOUCHE Mohamed (procuration à M. SMITS Jean-François), Mme BOUHEZILA Malika (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme SIMON Pauline (procuration à M. SIMON Didier), M. ANDRE Jimmy (procuration à M. BUSTIN David), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

**Demande d'ouvertures dominicales 2024 pour le supermarché MATCH de VIEUX-CONDE**

Vu l'article L.3132-36 du code du travail précisant que la liste des ouvertures dominicales doit être arrêtée par le Maire avant le 31 décembre pour l'année suivante, et l'avis du Conseil Municipal sollicité dès lors que le nombre de dimanches autorisés est supérieur à cinq,

**Considérant** que cette loi permet au Maire d'autoriser les commerces de détail à ouvrir un maximum de 12 dimanches dans l'année,

**Considérant** la demande formulée par le supermarché MATCH de VIEUX-CONDE en date du 10 juillet 2023,

**Considérant** les accords tacites de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et de la Fédération du Commerce et de la Distribution, Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la liste des ouvertures dominicales 2024 souhaité par le supermarché MATCH de VIEUX-CONDE comme suit :

- Les dimanches :
  - 07 et 14 janvier 2024
  - 30 juin 2024
  - 25 août 2024
  - 1<sup>er</sup> et 8 septembre 2024
  - 24 novembre 2024
  - 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

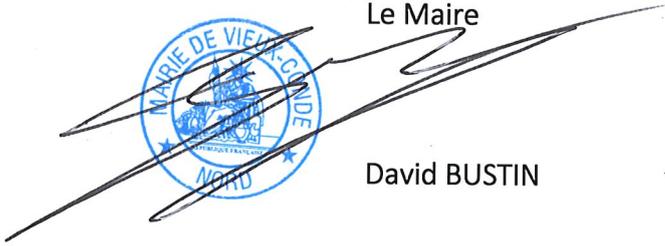
- **EMETTRE** un avis favorable aux 12 ouvertures dominicales dérogatoires susmentionnées.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Délibéré en séance,

La Secrétaire de séance

  
Fabienne DELCOURT

Le Maire

  
David BUSTIN



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE VALENCIENNES

**SÉANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE  
2023**

Date de convocation : 07/09/2023

Date d'affichage : 07/09/2023

**Effectif du**

**Conseil Municipal** : 33

Présents : 26

Excusés : 7

**Exprimés : unanimité**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

**Secrétaire de séance :**

Fabienne DELCOURT

D2023\_96

ADMINISTRATION GENERALE

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 059-215906165-20230914-D2023\_96-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

**Présents** : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, M. SIMON Didier, Mme DELCOURT Fabienne, M. SMITS Jean-François, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, M. FORTE Serge, Mme SEMAILLE Virginie, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, M. PETITJEAN Michael, Mme ROSART Anne-Sophie, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, Mme LELONG Christelle, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

**Excusés** : Mme DI BELLO Christine (procuration à M. SIDER Joel), Mme BERLINET Nicole (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. ARBOUCHE Mohamed (procuration à M. SMITS Jean-François), Mme BOUHEZILA Malika (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme SIMON Pauline (procuration à M. SIMON Didier), M. ANDRE Jimmy (procuration à M. BUSTIN David), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

### Convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission relative au Système d'information

Vu l'article 25 de la loi N°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée ;

M. le Maire rappelle que la Commune de Vieux-Condé est engagée dans une opération de modernisation de ses systèmes d'information permettant la dématérialisation des actes qui a pour but de transformer les documents papiers et leurs traitements manuels en données informatiques et traitements automatiques facilitant ainsi les échanges entre la Ville et les acteurs que sont le comptable public, le contrôle de légalité ou encore les opérateurs économiques.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord est en mesure d'accompagner les communes membres dans la mise en œuvre des moyens et le suivi d'outils de dématérialisation par la mise à disposition d'un technicien dont les prestations sont rémunérées sur la base d'un taux horaire fixé à 50 € de l'heure, déplacements compris.

Ainsi, sur ces contrats, il est demandé aux membres de l'assemblée de valider le besoin de faire appel aux ressources du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord dans l'accompagnement à la mise en œuvre de la e-administration et d'autoriser M. le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission relative au système d'information ayant pour objet :

- Une déclinaison de la politique de sécurité du système d'information adaptée à Vieux-Condé,
- Un accompagnement à la mise en œuvre d'un plan d'action pour la sécurité des systèmes d'information,
- Un accompagnement technique dans la mise en œuvre d'outils de la chaîne de dématérialisation.

Vu l'exposé de M. le Maire,

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention annexée à la délibération relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission relative au système d'information,
- **AUTORISER** M. le Maire à signer la convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Délibéré en séance,

La Secrétaire de séance



Fabienne DELCOURT

Le Maire



David BUSTIN



Convention d'adhésion aux missions optionnelles  
collectivités et établissements affiliés au CDG 59  
Mise à disposition de personnel pour une mission relative au système  
d'information

Envoyé en préfecture le 25/09/2023  
Reçu en préfecture le 25/09/2023  
Publié le  
ID : 059-215906165-20230914-D2023\_96-DE



Entre le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Département du Nord dont le siège est situé 14 rue Jeanne Maillotte - CS 71222- 59 013 Lille, représenté par son Président, Eric DURAND, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'administration n°2022\_1561 en date du 15 décembre 2022.

ci-après dénommé le CDG 59

Et

La collectivité/établissement public : **Commune de Vieux-Condé**

Dont le siège est situé au : **Vieux-Condé**

N° SIRET : **21590616500018**

Représenté(e) par : **M. David BUSTIN**

Habilité(e) par délibération de l'organe délibérant en date du : **le 03 Juillet 2020**

Ci-après dénommé la collectivité/l'établissement

---

## Dispositions générales

### Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions générales d'accès aux missions optionnelles déployées par le CDG 59 au profit des collectivités et établissements publics, définies notamment par les articles L452-40 à L452-48 du code général de la fonction publique.

### Article 2 : Qualification des intervenant·es

Le CDG 59 s'engage à mettre à disposition de la collectivité des agent·es expert·es d'un domaine, doté·es d'une expérience adéquate et recevant une formation constante dans le domaine de la mission sollicitée.

Afin de garantir le bon déroulement de la mission, celle-ci bénéficie, en interne, de l'expertise et du savoir-faire des autres services du CDG 59.

### Article 3 : Limites et conditions d'exercice de la mission.

Le CDG 59 s'engage à conduire la mission confiée de manière indépendante, objective et neutre, dans le strict respect de la confidentialité et de la discrétion professionnelle.

Les professionnel·les du CDG 59 sont soumis·es à une obligation de secret professionnel. Elles·Ils doivent respecter les règles de déontologie qui leur sont propres telles qu'elles figurent dans les conditions générales d'exercice de leur profession.

### Article 4 : Responsabilités

L'action du CDG 59 consiste en un appui technique, un conseil et une assistance destinés à éclairer la collectivité qui reste seule compétente pour agir et décider des mesures à mettre en œuvre pour la gestion de son personnel.

Sans préjudice des dispositions spécifiques, le CDG 59 est titulaire des assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard de la collectivité à l'occasion des dommages qui seraient causés par l'exécution des prestations.

### Article 5 : Durée et renouvellement

La présente convention entre en vigueur au plus tôt le 01 janvier 2023 et à compter de sa date de signature par les deux parties. Elle est conclue pour une durée de trois ans, prolongée jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

A défaut de dénonciation par l'une des parties, elle est renouvelée tacitement pour la même durée, dans la limite de deux renouvellements (3 ans renouvelable deux fois).

## **Article 6: Résiliation suspension**

### **Article 6-1 : Résiliation à l'initiative de la collectivité**

La présente convention peut être résiliée à l'initiative de la collectivité / l'établissement moyennant un préavis de 3 mois. La demande de résiliation est adressée au CDG 59 par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Article 6.2 : Résiliation à l'initiative du CDG 59**

Le CDG 59 peut résilier la présente convention pour les motifs suivants :

- motif d'intérêt général,
- non-respect de ses obligations par la collectivité,
- non-respect des règles de déontologie propres à chacun des acteurs,
- défaut de paiement.

Cette résiliation sera précédée d'une phase d'échanges et de dialogues entre les parties afin de trouver les solutions permettant de poursuivre leurs relations.

La résiliation prend effet à compter de la réception d'un courrier recommandé.

### **Article 6-3 : Suspension de l'exécution de la mission**

Le CDG 59 peut suspendre l'exécution de la mission dans l'hypothèse où la collectivité / l'établissement ne respecterait pas les règles relatives à la protection de la santé et de la sécurité des agents en charge de la réalisation de la mission.

Le CDG 59 dépêchera son ACFI pour rechercher avec la collectivité les solutions à mettre en œuvre.

## **Article 7: Evolution des conditions d'intervention**

Les conditions d'intervention peuvent évoluer sur décision du conseil d'administration du CDG 59 ou en cas d'évolution de la législation ou de la réglementation.

Toute modification fera l'objet d'une information à la collectivité / l'établissement public.

## **Article 8 : Conditions de revalorisation**

Les contributions et tarifs peuvent évoluer en fonction des décisions prises par le Conseil d'administration du CDG 59.

En cas de modification des tarifs délibérés par le Conseil d'administration du CDG 59, la collectivité/l'établissement public dispose d'un délai de trois mois à compter de sa connaissance de cette évolution tarifaire pour dénoncer la convention. A défaut elle/il est réputé·e accepter l'évolution tarifaire.

## **Article 9 : Protection des données à caractère personnel**

Le CDG 59 est tenu au respect des règles, européennes et françaises, applicables au traitement des données à caractère personnel éventuellement mis en œuvre aux fins de l'exécution de la présente convention. A ce titre, toute transmission de données à des tiers, y compris au bénéfice d'entités établies hors de l'Union européenne, qui ne serait pas strictement conforme à la réglementation en vigueur est formellement prohibée.

## **Article 10 : Difficultés d'application et litiges**

Toute difficulté d'application de la présente convention fera l'objet d'une rencontre entre le CDG 59 et un·e responsable de la collectivité / l'établissement afin d'essayer de trouver un accord.

Tous litiges pouvant résulter de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Lille.



Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le



ID : 059-215906165-20230914-D2023\_96-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE VALENCIENNES

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 059-215906165-20230914-D2023\_97-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE  
2023

Date de convocation : 07/09/2023

Date d'affichage : 07/09/2023

Effectif du

Conseil Municipal : 33

Présents : 26

Excusés : 7

Exprimés : majorité

Pour : 25

Contre : 8

Abstention : 0

Secrétaire de séance :

Fabienne DELCOURT

D2023\_97

ADMINISTRATION GENERALE

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

**Présents** : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, M. SIMON Didier, Mme DELCOURT Fabienne, M. SMITS Jean-François, Mme MAKSYMOWICZ Louisette, M. LIEGEOIS Bernard, M. FORTE Serge, Mme SEMAILLE Virginie, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, M. PETITJEAN Michael, Mme ROSART Anne-Sophie, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, Mme LELONG Christelle, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

**Excusés** : Mme DI BELLO Christine (procuration à M. SIDER Joel), Mme BERLINET Nicole (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. ARBOUCHE Mohamed (procuration à M. SMITS Jean-François), Mme BOUHEZILA Malika (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme SIMON Pauline (procuration à M. SIMON Didier), M. ANDRE Jimmy (procuration à M. BUSTIN David), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

### Désignation des représentants titulaires et suppléants des conseils d'écoles des établissements scolaires de la Ville de VIEUX-CONDE pour l'année scolaire 2023-2024

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-33,

**Vu** les articles L.411-1 et D.411-1 et suivants du code de l'éducation,

**Vu** la délibération n°D2020-023 en date du 16 Juillet 2020 relative à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des différents conseils d'écoles,

**Considérant** l'obligation de désigner chaque année scolaire des nouveaux représentants titulaires et suppléants des conseils d'écoles,

M. le Maire propose, par désignation, la représentativité suivante :

Pour la liste « POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE »

ECOLES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Ecole maternelle du CENTRE	M. DAPSENCE Germain	Mme SALINGUE Ghislaine
Ecole maternelle du RIEU	Mme REAL-MULETTE Carine	Mme BOUHEZILA Malika
Ecole maternelle Pierre LEMOINE	M. SIDER Joel	M. FORTE Serge
Ecole élémentaire Marcel CABY	M. ANDRÉ Jimmy	Mme SALINGUE Ghislaine
Ecole élémentaire Maurice THOREZ	Mme BOUHEZILA Malika	M. DAPSENCE Germain
Ecole élémentaire Joliot CURIE	M. ARBOUCHE Mohamed	M. SIDER Joel
Ecole primaire Georges GERMAY	Mme REAL-MULETTE Carine	M. CLIMPONT Romuald

Pour la liste « VIEUX CONDE O CŒUR »

ECOLES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Ecole maternelle du CENTRE	M. AGAH Charles	Mme LEMOINE Marie-France
Ecole maternelle du RIEU	M. SCARAMUZZINO Pierre	M. LATAWIEC Michel
Ecole maternelle Pierre LEMOINE	M. AGAH Franck	M. AGAH Charles
Ecole élémentaire Marcel CABY	Mme NAUMANN-ROSCONVEL Josette	Mme DEZOTEUX Laurence
Ecole élémentaire Maurice THOREZ	Mme DEZOTEUX Laurence	Mme LEMOINE Marie-France
Ecole élémentaire Joliot CURIE	M. LATAWIEC Michel	M. AGAH Franck
Ecole primaire Georges GERMAY	M. LEFEBVRE Franky	M. SCARAMUZZINO Pierre

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- DE DESIGNER les représentants titulaires et suppléants des conseils d'écoles suivant la liste proposée par « Pour Construire Ensemble », susmentionnée pour l'année scolaire 2023-2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Délibéré en séance,

La Secrétaire de séance



Fabienne DELCOURT



Le Maire

David BUSTIN

**SÉANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE  
2023**

Date de convocation : 07/09/2023  
Date d'affichage : 07/09/2023

**Effectif du  
Conseil Municipal** : 33

Présents : 26  
Excusés : 7

**Exprimés : unanimité**

Pour : 33  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Secrétaire de séance :**  
Fabienne DELCOURT

D2023\_98

ADMINISTRATION GENERALE

Le Maire :  
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.  
- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 25/09/2023  
Reçu en préfecture le 25/09/2023  
Publié le  
ID : 059-215906165-20230914-D2023\_98-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33  
Présidence de : **David BUSTIN**

**Présents** : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, M. SIMON Didier, Mme DELCOURT Fabienne, M. SMITS Jean-François, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, M. FORTE Serge, Mme SEMAILLE Virginie, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, M. PETITJEAN Michael, Mme ROSART Anne-Sophie, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, Mme LELONG Christelle, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

**Excusés** : Mme DI BELLO Christine (procuration à M. SIDER Joel), Mme BERLINET Nicole (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. ARBOUCHE Mohamed (procuration à M. SMITS Jean-François), Mme BOUHEZILA Malika (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme SIMON Pauline (procuration à M. SIMON Didier), M. ANDRE Jimmy (procuration à M. BUSTIN David), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

**Désignation de 5 conseillers municipaux titulaires et 5 conseillers municipaux suppléants de la Commission Communale de Contrôle des Listes Electorales (CCLE)**

**Vu** l'article L 19 du Code Électoral, une commission de contrôle des listes électorales (CCLE) est instaurée au sein de chaque commune.

**Vu** la délibération D2020\_73 du 30 septembre 2020 actant la désignation de 5 conseillers municipaux titulaires et 5 conseillers municipaux suppléants de la CCLE.

**Vu** l'article R.7 du Code Électoral, les commissions de contrôle des listes électorales doivent être renouvelées à la suite du renouvellement général des conseils municipaux.

**Vu** la circulaire du 30 août 2023 relative à la nomination des membres de la commission de contrôle parmi les conseillers municipaux.

**Considérant** que ces commissions de l'arrondissement ayant été instituées par arrêté préfectoral du 9 décembre 2020, leur renouvellement devra être opéré le 08 décembre 2023 au plus tard.

**Considérant** que l'ensemble des dispositions réglementaires s'appliquant aux commissions de contrôles sont précisées par l'instruction ministérielle du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales, complétée par son addendum

Les missions de la commission contrôle consistent :

- À assurer de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion. Elle peut réformer les décisions du maire, procéder à l'inscription d'un électeur omis ou à la radiation d'un électeur indûment inscrit.
- À statuer sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire. Ce recours administratif préalable auprès de la commission de contrôle est obligatoire avant tout recours devant le tribunal judiciaire.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus pour lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, la commission est composée de 5 membres (5 membres titulaires et 5 membres suppléants) :

- 3 conseillers municipaux titulaires et trois suppléants appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission,
- 2 conseillers municipaux titulaires et deux suppléants appartenant à la deuxième liste, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission.

Par conséquent, il y a lieu de désigner 5 titulaires et 5 suppléants pour siéger à la commission communale de contrôle.

M. le Maire attire l'attention des membres du conseil sur le fait que dans tous les cas, les conseillers municipaux membres de la commission de contrôle ne peuvent être ni maire, ni adjoint au maire, ni être titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

M. le Maire doit transmettre au Préfet la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission pour le 13 Octobre 2023.

- La liste « POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE » propose dans l'ordre du tableau :

Membres titulaires

1. M. DAPSENCE Germain
2. Mme BOUHEZILA Malika
3. M. PETITJEAN Michael

Membres suppléants

1. Mme ROSART Anne-Sophie
2. M. CLIMPONT Romuald
3. Mme REAL-MULETTE Carine

- La liste « VIEUX CONDE O COEUR » propose dans l'ordre du tableau :

Membres titulaires

1. Mme. LEMOINE Marie-France
2. M. LATAWIEC Michel

Membres suppléants

1. M. AGAH Franck
2. M. AGAH Charles

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **DESIGNER** les membres de la commission de contrôle comme suit :

Membres titulaires

- 1- M. DAPSENCE Germain
- 2- Mme BOUHEZILA Malika
- 3- M. PETITJEAN Mickael
- 4- Mme LEMOINE Marie-France
- 5- M. LATAWIEC Michel

Membres suppléants

- 1- Mme ROSART Anne-Sophie
- 2- M. CLIMPONT Romuald
- 3- Mme REAL-MULETTE Carine
- 4- M. AGAH Franck
- 5- M. AGAH Charles

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Délibéré en séance,

La Secrétaire de séance



Fabienne DELCOURT

Le Maire



David BUSTIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE VALENCIENNES

**SÉANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE  
2023**

Date de convocation : 07/09/2023

Date d'affichage : 07/09/2023

**Effectif du**

**Conseil Municipal** : 33

Présents : 26

Excusés : 7

**Exprimés : majorité**

Pour : 25

Contre : 8

Abstention : 0

**Secrétaire de séance :**

Fabienne DELCOURT

D2023\_99

DIRECTION DES AFFAIRES  
FINANCIERES

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 059-215906165-20230914-D2023\_99-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

**Présents** : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, M. SIMON Didier, Mme DELCOURT Fabienne, M. SMITS Jean-François, Mme MAKSYMOWICZ Louise, M. LIEGEOIS Bernard, M. FORTE Serge, Mme SEMAILLE Virginie, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANKI Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, M. PETITJEAN Michael, Mme ROSART Anne-Sophie, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MUELLE Carine, Mme LELONG Christelle, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

**Excusés** : Mme DI BELLO Christine (procuration à M. SIDER Joel), Mme BERLINET Nicole (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. ARBOUCHE Mohamed (procuration à M. SMITS Jean-François), Mme BOUHEZILA Malika (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme SIMON Pauline (procuration à M. SIMON Didier), M. ANDRE Jimmy (procuration à M. BUSTIN David), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

### Décision modificative 2023 -1, budget principal

M. le Maire précise qu'il y a lieu de réaliser une décision modificative afin d'ajuster le budget 2023.

Vu la note de synthèse annexée,

Vu le document comptable annexé,

**Considérant** cette délibération présentant la décision modification 2023-1 selon les règles de la comptabilité publique,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

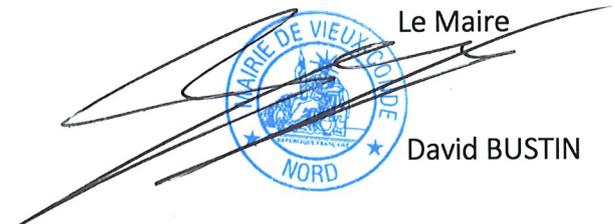
- **DECIDER** de voter la décision modificative 2023 -1.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Délibéré en séance,

La Secrétaire de séance

  
Fabienne DELCOURT

Le Maire

  
David BUSTIN



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - VILLE DE VIEUX-CONDÉ (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21590616500018

POSTE COMPTABLE : SGC VALENCIENNES

**M. 14**

**Décision modificative 1 (3)**

**Voté par nature**

**BUDGET : COMMUNE DE VIEUX-CONDÉ (4)**

**ANNEE 2023**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

## IV - Annexes (7)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	31
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	36
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	55
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	86
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	87
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	88

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques. Les communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



<b>Code INSEE</b> 59616	<b>VILLE DE VIEUX-CONDÉ</b> <b>COMMUNE DE VIEUX-CONDÉ</b>	Publié le ID : 059-215906165-20230914-D2023_99-DE
----------------------------	--	--

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	10465
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	13
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
7951338	9520289	904.197	1152.36

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) DGF et Collectivites locales .gouv.fr
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1351.72	1099
2	Produit des impositions directes/population	539.84	594
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1369.36	1305
4	Dépenses d'équipement brut/population	333.63	297
5	Encours de dette/population	956.86	829
6	DGF/population	373.87	170
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	55.26	60.40
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	104.20	91
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	24.36	22.80
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	69.88	63.5

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>58 672,00</b>	<b>58 672,00</b>
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si déficit) 0,00</b>	<b>(si excédent) 0,00</b>
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>58 672,00</b>	<b>58 672,00</b>

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	<b>-107 831,00</b>	<b>-107 831,00</b>
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si solde négatif) 0,00</b>	<b>(si solde positif) 0,00</b>
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>-107 831,00</b>	<b>-107 831,00</b>

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>-49 159,00</b>	<b>-49 159,00</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	4 296 024,00	0,00	146 918,00	146 918,00	4 442 942,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 816 470,00	0,00	50 000,00	50 000,00	7 866 470,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 611 069,00	0,00	44 954,00	44 954,00	1 656 023,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>13 723 563,00</b>	<b>0,00</b>	<b>241 872,00</b>	<b>241 872,00</b>	<b>13 965 435,00</b>
66	Charges financières	210 500,00	0,00	0,00	0,00	210 500,00
67	Charges exceptionnelles	48 152,00	0,00	0,00	0,00	48 152,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	130,00		0,00	0,00	130,00
022	Dépenses imprévues	200 000,00		-105 200,00	-105 200,00	94 800,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>14 182 345,00</b>	<b>0,00</b>	<b>136 672,00</b>	<b>136 672,00</b>	<b>14 319 017,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 515 815,00		-78 000,00	-78 000,00	1 437 815,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	628 490,00		0,00	0,00	628 490,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 144 305,00</b>		<b>-78 000,00</b>	<b>-78 000,00</b>	<b>2 066 305,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>16 326 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 672,00</b>	<b>58 672,00</b>	<b>16 385 322,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>16 385 322,00</b>
--	----------------------

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	111 770,00	0,00	0,00	0,00	111 770,00
70	Produits services, domaine et ventes div	377 307,76	0,00	0,00	0,00	377 307,76
73	Impôts et taxes	8 272 619,00	0,00	14 000,00	14 000,00	8 286 619,00
74	Dotations et participations	5 190 239,00	0,00	40 442,00	40 442,00	5 230 681,00
75	Autres produits de gestion courante	14 555,00	0,00	0,00	0,00	14 555,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>13 966 490,76</b>	<b>0,00</b>	<b>54 442,00</b>	<b>54 442,00</b>	<b>14 020 932,76</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	363 865,00	0,00	0,00	0,00	363 865,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>14 330 355,76</b>	<b>0,00</b>	<b>54 442,00</b>	<b>54 442,00</b>	<b>14 384 797,76</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	126 975,00		4 230,00	4 230,00	131 205,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>126 975,00</b>		<b>4 230,00</b>	<b>4 230,00</b>	<b>131 205,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>14 457 330,76</b>	<b>0,00</b>	<b>58 672,00</b>	<b>58 672,00</b>	<b>14 516 002,76</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 869 319,24</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>16 385 322,00</b>
--	----------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>1 935 100,00</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .  
(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le



ID : 059-215906165-20230914-D2023\_99-DE

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	51 450,00	0,00	11 868,00	11 868,00	63 318,00
204	Subventions d'équipement versées	257 074,77	0,00	-5 000,00	-5 000,00	252 074,77
21	Immobilisations corporelles	1 263 751,79	0,00	53 571,00	53 571,00	1 317 322,79
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	132 817,07	0,00	-130 000,00	-130 000,00	2 817,07
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>2 148 220,85</b>	<b>0,00</b>	<b>-42 500,00</b>	<b>-42 500,00</b>	<b>2 105 720,85</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 853 314,48</b>	<b>0,00</b>	<b>-112 061,00</b>	<b>-112 061,00</b>	<b>3 741 253,48</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	787 900,52	0,00	0,00	0,00	787 900,52
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00		0,00	0,00	200 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>987 900,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>987 900,52</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers(8)</b>	<b>28 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 000,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 869 215,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-112 061,00</b>	<b>-112 061,00</b>	<b>4 757 154,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	126 975,00		4 230,00	4 230,00	131 205,00
041	Opérations patrimoniales (4)	19 510,00		0,00	0,00	19 510,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>146 485,00</b>		<b>4 230,00</b>	<b>4 230,00</b>	<b>150 715,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 015 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-107 831,00</b>	<b>-107 831,00</b>	<b>4 907 869,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

4 907 869,00

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 006 503,66	0,00	-62 387,00	-62 387,00	944 116,66
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 006 503,66</b>	<b>0,00</b>	<b>-62 387,00</b>	<b>-62 387,00</b>	<b>944 116,66</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	380 000,00	0,00	32 556,00	32 556,00	412 556,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	115 500,00	0,00	0,00	0,00	115 500,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>495 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 556,00</b>	<b>32 556,00</b>	<b>528 056,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>28 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 000,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 530 003,66</b>	<b>0,00</b>	<b>-29 831,00</b>	<b>-29 831,00</b>	<b>1 500 172,66</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 515 815,00		-78 000,00	-78 000,00	1 437 815,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	628 490,00		0,00	0,00	628 490,00



Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Publié le	VOTE (3)	Publié le
						III	IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	19 510,00		0,00		0,00	19 510,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 163 815,00</b>		<b>-78 000,00</b>		<b>-78 000,00</b>	<b>2 085 815,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 693 818,66</b>	<b>0,00</b>	<b>-107 831,00</b>		<b>-107 831,00</b>	<b>3 585 987,66</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 321 881,34</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 907 869,00</b>
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>1 935 100,00</b>
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	146 918,00		146 918,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 000,00		50 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	44 954,00		44 954,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	-105 200,00		-105 200,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		-78 000,00	-78 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>136 672,00</b>	<b>-78 000,00</b>	<b>58 672,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>58 672,00</b>
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 230,00	4 230,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	-42 500,00		-42 500,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	11 868,00	0,00	11 868,00
204	Subventions d'équipement versées	-5 000,00	0,00	-5 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	53 571,00	0,00	53 571,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-130 000,00	0,00	-130 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>-112 061,00</b>	<b>4 230,00</b>	<b>-107 831,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-107 831,00</b>
---	--------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	14 000,00		14 000,00
74	Dotations et participations	40 442,00		40 442,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	4 230,00	4 230,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>54 442,00</b>	<b>4 230,00</b>	<b>58 672,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>58 672,00</b>
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	32 556,00	0,00	32 556,00
13	Subventions d'investissement	-62 387,00	0,00	-62 387,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		-78 000,00	-78 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>-29 831,00</b>	<b>-78 000,00</b>	<b>-107 831,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-107 831,00</b>
---	--------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>4 296 024,00</b>	<b>146 918,00</b>	<b>146 918,00</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	278 010,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	83 650,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	889 950,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	387 360,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	11 850,00	0,00	0,00
60622	Carburants	24 700,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	48 758,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	850,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 850,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	17 780,00	3 400,00	3 400,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	20 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	24 910,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	18 420,00	1 000,00	1 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	8 700,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	30 425,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	187 684,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	41 436,00	38 438,00	38 438,00
6132	Locations immobilières	6 440,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	163 654,00	21 400,00	21 400,00
61521	Entretien terrains	16 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	304 832,00	53 500,00	53 500,00
615231	Entretien, réparations voiries	170 240,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	68 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	22 000,00	6 000,00	6 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	26 229,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	89 579,00	2 880,00	2 880,00
6161	Multirisques	40 940,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	11 520,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	7 400,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	7 944,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	41 551,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	86 763,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	20,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	60 220,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	36 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	7 300,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	187 518,00	10 300,00	10 300,00
6237	Publications	12 400,00	0,00	0,00
6238	Divers	2 610,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	167 307,00	0,00	0,00
6248	Divers	10 680,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	8 369,00	0,00	0,00
6256	Missions	4 480,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	1 700,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	15 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	44 689,00	10 000,00	10 000,00
627	Services bancaires et assimilés	3 170,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 350,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	510 266,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	2 000,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	5 600,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	66 100,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	180,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	300,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	4 340,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>7 816 470,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	14 950,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	22 570,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	83 930,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 567 150,00	40 000,00	40 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	146 130,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	852 740,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	703 210,00	10 000,00	10 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	17 930,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	186 470,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	5 230,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	898 950,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Publié les positions nouvelles (3)	Vote (4)
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 103 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	36 520,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	96 000,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	60 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	20 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 690,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 611 069,00</b>	<b>44 954,00</b>	<b>44 954,00</b>
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	78 011,00	-23 638,00	-23 638,00
6531	Indemnités	184 750,00	1 500,00	1 500,00
6533	Cotisations de retraite	9 120,00	92,00	92,00
6535	Formation	7 390,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	342,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 200,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	18 300,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	768 000,00	67 000,00	67 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	540 452,00	0,00	0,00
65888	Autres	3 504,00	0,00	0,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>13 723 563,00</b>	<b>241 872,00</b>	<b>241 872,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>210 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	192 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	17 000,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 500,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>48 152,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 300,00	0,00	0,00
6713	Secours et dots	1 200,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	9 100,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	5 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	25 102,00	0,00	0,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	1 600,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	4 850,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>130,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	130,00	0,00	0,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>200 000,00</b>	<b>-105 200,00</b>	<b>-105 200,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>14 182 345,00</b>	<b>136 672,00</b>	<b>136 672,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 515 815,00</b>	<b>-78 000,00</b>	<b>-78 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>628 490,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	628 490,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 144 305,00</b>	<b>-78 000,00</b>	<b>-78 000,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>2 144 305,00</b>	<b>-78 000,00</b>	<b>-78 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>16 326 650,00</b>	<b>58 672,00</b>	<b>58 672,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>58 672,00</b>
--	------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	103 482,83
Montant des ICNE de l'exercice N-1	86 484,20
= Différence ICNE N – ICNE N-1	17 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.



- (5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>111 770,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	110 000,00	0,00	0,00
6479	Remboursé sur autres charges sociales	1 770,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>377 307,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	17 000,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	13 700,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	7 000,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	85 372,76	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	51 900,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	143 250,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	20,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	100,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	30 755,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	28 210,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>8 272 619,00</b>	<b>14 000,00</b>	<b>14 000,00</b>
73111	Impôts directs locaux	5 649 465,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	1 980 300,00	0,00	0,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	96 973,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	12 436,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	235 945,00	0,00	0,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	7 500,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	130 000,00	14 000,00	14 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	160 000,00	0,00	0,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>5 190 239,00</b>	<b>40 442,00</b>	<b>40 442,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	1 602 000,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	2 119 094,00	56 876,00	56 876,00
74127	Dotation nationale de péréquation	191 500,00	-8 034,00	-8 034,00
744	FCTVA	40 000,00	-18 000,00	-18 000,00
74718	Autres participations Etat	108 006,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	0,00	6 000,00	6 000,00
7473	Participat° Départements	27 000,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	750,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	561 962,00	3 600,00	3 600,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	70 000,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	300 000,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	1 927,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	18 000,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	150 000,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>14 555,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
752	Revenus des immeubles	8 950,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	5 605,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> <b>(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>13 966 490,76</b>	<b>54 442,00</b>	<b>54 442,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>363 865,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	50,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	363 315,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> <b>= a + b + c + d</b>		<b>14 330 355,76</b>	<b>54 442,00</b>	<b>54 442,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>126 975,00</b>	<b>4 230,00</b>	<b>4 230,00</b>
722	Immobilisations corporelles	36 600,00	0,00	0,00
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	74 195,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	16 180,00	4 230,00	4 230,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>126 975,00</b>	<b>4 230,00</b>	<b>4 230,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>14 457 330,76</b>	<b>58 672,00</b>	<b>58 672,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)
-------------------	-------------	-----------------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>58 672,00</b>
--	------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>51 450,00</b>	<b>11 868,00</b>	<b>11 868,00</b>
2031	Frais d'études	39 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	8 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	4 450,00	11 868,00	11 868,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	<b>257 074,77</b>	<b>-5 000,00</b>	<b>-5 000,00</b>
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	182 074,77	-5 000,00	-5 000,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	75 000,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>1 263 751,79</b>	<b>53 571,00</b>	<b>53 571,00</b>
2111	Terrains nus	165 000,00	-7 800,00	-7 800,00
2128	Autres agencements et aménagements	48 835,60	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	4 387,03	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	4 200,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	38 735,00	-3 000,00	-3 000,00
21318	Autres bâtiments publics	224 124,05	10 000,00	10 000,00
2135	Installations générales, agencements	25 000,00	-25 000,00	-25 000,00
2151	Réseaux de voirie	154 449,75	161 000,00	161 000,00
2152	Installations de voirie	59 820,68	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	71 600,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	16 640,72	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	5 042,18	16 000,00	16 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	73 999,97	-2 000,00	-2 000,00
2184	Mobilier	157 983,24	-102 229,00	-102 229,00
2188	Autres immobilisations corporelles	213 933,57	6 600,00	6 600,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>132 817,07</b>	<b>-130 000,00</b>	<b>-130 000,00</b>
2313	Constructions	2 189,17	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	130 627,90	-130 000,00	-130 000,00
<b>150006</b>	<b>Opération d'équipement n° 150006 (5)</b>	<b>51 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>17001</b>	<b>Opération d'équipement n° 17001 (5)</b>	<b>1 685 358,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>17002</b>	<b>Opération d'équipement n° 17002 (5)</b>	<b>227 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>19001</b>	<b>Opération d'équipement n° 19001 (5)</b>	<b>28 713,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21004</b>	<b>Opération d'équipement n° 21004 (5)</b>	<b>72 249,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21011</b>	<b>Opération d'équipement n° 21011 (5)</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23001</b>	<b>Opération d'équipement n° 23001 (5)</b>	<b>42 500,00</b>	<b>-42 500,00</b>	<b>-42 500,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 853 314,48</b>	<b>-112 061,00</b>	<b>-112 061,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>787 900,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	787 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	900,52	0,00	0,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>987 900,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45412201	TRVX OFFICE PR TIERS - PERILS IMMINEENTS 2022 (6)	13 000,00	0,00	0,00
45412202	TRVX OFFICE PR TIERS -TRAIT. DANGER SANITAIRE 2202 (6)	10 000,00	0,00	0,00
45412203	TRVX OFFICE PR TIERS- TERRAINS NON ENTRETENUS 2022 (6)	5 000,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>28 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>4 869 215,00</b>	<b>-112 061,00</b>	<b>-112 061,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</b>	<b>126 975,00</b>	<b>4 230,00</b>	<b>4 230,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</b>	<b>90 375,00</b>	<b>4 230,00</b>	<b>4 230,00</b>
13911	Etat et établissements nationaux	5 190,00	4 230,00	4 230,00
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	5 805,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	5 185,00	0,00	0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	74 195,00	0,00	0,00
	<b>Charges transférées (9)</b>	<b>36 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13911	Etat et établissements nationaux	5 190,00	4 230,00	4 230,00
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	5 805,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	5 185,00	0,00	0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	74 195,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	6 525,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	30 075,00	0,00	0,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (10)</b>	<b>19 510,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21312	Bâtiments scolaires	19 510,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>146 485,00</b>	<b>4 230,00</b>	<b>4 230,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>5 015 700,00</b>	<b>-107 831,00</b>	<b>-107 831,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-107 831,00</b>
---	--------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>1 006 503,66</b>	<b>-62 387,00</b>	<b>-62 387,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	58 464,50	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	65 727,47	-41 500,00	-41 500,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	37 500,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	36 393,48	-2 066,00	-2 066,00
1322	Subv. non transf. Régions	150 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	64 600,00	-17 702,00	-17 702,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	245 276,40	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	138 215,21	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	6 000,00	9 000,00	9 000,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	12 500,00	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	191 826,60	-10 119,00	-10 119,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 006 503,66</b>	<b>-62 387,00</b>	<b>-62 387,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>380 000,00</b>	<b>32 556,00</b>	<b>32 556,00</b>
10222	FCTVA	340 000,00	15 000,00	15 000,00
10226	Taxe d'aménagement	40 000,00	17 556,00	17 556,00
<b>138</b>	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>115 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>495 500,00</b>	<b>32 556,00</b>	<b>32 556,00</b>
45422201	TRVX OFFICE PR TIERS - PERILS IMMINEENTS 2022 (5)	13 000,00	0,00	0,00
45422202	TRVX OFFICE PR TIERS -TRAIT. DANGER SANITAIRE 2022 (5)	10 000,00	0,00	0,00
45422203	TRVX OFFICE PR TIERS- TERRAINS NON ENTRETENUS 2022 (5)	5 000,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>28 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>1 530 003,66</b>	<b>-29 831,00</b>	<b>-29 831,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	<b>1 515 815,00</b>	<b>-78 000,00</b>	<b>-78 000,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>628 490,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 560,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	42 020,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	1 265,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	11 605,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 915,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	17 390,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	5 550,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	8 330,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	122 830,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	5 505,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	6 775,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	2 190,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	62 110,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	50 530,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 255,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	23 615,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	52 075,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	61 215,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	150 755,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 144 305,00</b>	<b>-78 000,00</b>	<b>-78 000,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>19 510,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
238	Avances versées commandes immo. incorp.	19 510,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/09/2023  
 Reçu en préfecture le 25/09/2023  
 Publié le 25/09/2023  
 ID : 059-215906165-20230914-D2023\_99-DE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>2 163 815,00</b>	<b>-78 000,00</b>	<b>-78 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>3 693 818,66</b>	<b>-107 831,00</b>	<b>-107 831,00</b>

+		<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
+		<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
=		<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-107 831,00</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1040 = DF 042.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1041 = RI 041.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 150006 (1)  
LIBELLE : ECLAIRAGE PUBLIC****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		1 355 408,76	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 355 408,76	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 355 408,76	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17001 (1)  
LIBELLE : RECONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE G.GERMAY****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>3 266 641,92</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>50 286,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	46 506,28	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	3 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 184 266,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21312	Bâtiments scolaires	3 182 556,93	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	1 709,38	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>32 089,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
238	Avances versées commandes immo. incorp.	32 089,33	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>		<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>		
<b>Besoin de financement si négatif</b>		

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17002 (1)  
LIBELLE : CELLULE COMMERCIALE GAMBETTA

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19001 (1)  
LIBELLE : PNRQAD ENTREE DE VILLE

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		28 711,25	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	28 711,25	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	28 711,25	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21004 (1)  
LIBELLE : PNRQAD CENTRE VILLE**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		48 165,98	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	48 165,98	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	48 165,98	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21011 (1)**  
**LIBELLE : SALLE MULTIMODALE**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		1 752 536,68	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	28 725,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	28 725,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 723 811,68	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	1 723 811,68	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 23001 (1)  
LIBELLE : MARCHE CHAUFFAGE**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	-42 500,00	b -42 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	-42 500,00	-42 500,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	-42 500,00	-42 500,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>42 500,00</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>												
Dépenses réelles	987 000	428 489	364 234	1 694 935	139 506	199 533	8 570	9 300	901	924 687	0	4 757 154
- Equipements municipaux (2)		388 214	364 234	1 694 935	139 506	199 533	8 570	9 300	0	583 924	0	3 388 216
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		40 275	0	0	0	0	0	0	0	312 763	0	353 038
- Opérations financières	987 000											987 000
Dépenses d'ordre	94 605											150 715
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>1 081 605</b>	<b>435 014</b>	<b>364 234</b>	<b>1 714 445</b>	<b>147 156</b>	<b>216 638</b>	<b>13 890</b>	<b>9 300</b>	<b>901</b>	<b>924 687</b>	<b>0</b>	<b>4 907 869</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>1 081 605</b>	<b>435 014</b>	<b>364 234</b>	<b>1 714 445</b>	<b>147 156</b>	<b>216 638</b>	<b>13 890</b>	<b>9 300</b>	<b>901</b>	<b>924 687</b>	<b>0</b>	<b>4 907 869</b>
<b>RECETTES</b>												
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>2 493 861</b>	<b>0</b>	<b>34 986</b>	<b>627 174</b>	<b>0</b>	<b>53 548</b>	<b>0</b>	<b>2 779</b>	<b>0</b>	<b>373 639</b>	<b>0</b>	<b>3 585 988</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>1 321 881</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 321 881</b>
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>3 815 742</b>	<b>0</b>	<b>34 986</b>	<b>627 174</b>	<b>0</b>	<b>53 548</b>	<b>0</b>	<b>2 779</b>	<b>0</b>	<b>373 639</b>	<b>0</b>	<b>4 907 869</b>

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>												
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>2 373 735</b>	<b>4 757 939</b>	<b>343 216</b>	<b>2 503 321</b>	<b>806 389</b>	<b>2 306 793</b>	<b>1 005 750</b>	<b>625 192</b>	<b>0</b>	<b>1 659 487</b>	<b>3 500</b>	<b>16 385 322</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 373 735</b>	<b>4 757 939</b>	<b>343 216</b>	<b>2 503 321</b>	<b>806 389</b>	<b>2 306 793</b>	<b>1 005 750</b>	<b>625 192</b>	<b>0</b>	<b>1 659 487</b>	<b>3 500</b>	<b>16 385 322</b>
<b>RECETTES</b>												
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>12 884 660</b>	<b>184 730</b>	<b>28 210</b>	<b>445 895</b>	<b>14 650</b>	<b>416 218</b>	<b>11 320</b>	<b>434 800</b>	<b>4 700</b>	<b>90 820</b>	<b>0</b>	<b>14 516 003</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>1 869 319</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 869 319</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>14 753 979</b>	<b>184 730</b>	<b>28 210</b>	<b>445 895</b>	<b>14 650</b>	<b>416 218</b>	<b>11 320</b>	<b>434 800</b>	<b>4 700</b>	<b>90 820</b>	<b>0</b>	<b>16 385 322</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE**

**A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>													
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>1 081 605</b>	<b>435 014</b>	<b>364 234</b>	<b>1 714 445</b>	<b>147 156</b>	<b>216 638</b>	<b>13 890</b>	<b>9 300</b>	<b>901</b>	<b>924 687</b>	<b>0</b>	<b>4 907 869</b>
Dépenses réelles		987 000	428 489	364 234	1 694 935	139 506	199 533	8 570	9 300	901	924 687	0	4 757 154
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	787 000	0	0	0	0	0	0	0	901	0	0	787 901
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	29 167	0	5 000	0	10 000	0	2 151	0	17 000	0	63 318
204	Subventions d'équipement versées	0	40 275	0	0	0	0	0	0	0	211 800	0	252 075
21	Immobilisations corporelles	0	359 047	136 434	4 577	99 506	189 533	8 570	7 149	0	512 507	0	1 317 323
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 817	0	2 817
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	227 800	1 685 358	40 000	0	0	0	0	152 563	0	2 105 721
150006	ECLAIRAGE PUBLIC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 600	0	51 600
17001	RECONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE G.GERMAY	0	0	0	1 685 358	0	0	0	0	0	0	0	1 685 358
17002	CELLULE COMMERCIALE GAMBETTA	0	0	227 800	0	0	0	0	0	0	0	0	227 800
19001	PNRQAD ENTREE DE VILLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 714	0	28 714
21004	PNRQAD CENTRE VILLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	72 249	0	72 249
21011	SALLE MULTIMODALE	0	0	0	0	40 000	0	0	0	0	0	0	40 000
23001	MARCHE CHAUFFAGE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 000	0	28 000
45412201	TRVX OFFICE PR TIERS - PERILS IMMINEENTS 2022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 000	0	13 000
45412202	TRVX OFFICE PR TIERS -TRAIT. DANGER SANITAIRE 2202	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000	0	10 000



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	Publié le			
											ID : 059-215906165-20230914-D2023_99-DE	9		
45412203	TRVX OFFICE PR TIERS- TERRAINS NON ENTRETENUS 2022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000	0	5 000
<i>Dépenses d'ordre</i>		94 605	6 525	0	19 510	7 650	17 105	5 320	0	0	0	0	0	150 715
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	94 605	6 525	0	0	7 650	17 105	5 320	0	0	0	0	0	131 205
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0	0	0	19 510	0	0	0	0	0	0	0	0	19 510

RECETTES													
Total recettes investissement		2 493 861	0	34 986	627 174	0	53 548	0	2 779	0	373 639	0	3 585 988
Recettes réelles		427 556	0	34 986	607 664	0	53 548	0	2 779	0	373 639	0	1 500 173
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	115 500	0	115 500
10	Dotations, fonds divers et réserves	412 556	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	412 556
13	Subventions d'investissement	15 000	0	34 986	607 664	0	53 548	0	2 779	0	230 139	0	944 117
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 000	0	28 000
45422201	TRVX OFFICE PR TIERS - PERILS IMMINEENTS 2022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 000	0	13 000
45422202	TRVX OFFICE PR TIERS -TRAIT. DANGER SANITAIRE 2022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000	0	10 000
45422203	TRVX OFFICE PR TIERS- TERRAINS NON ENTRETENUS 2022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000	0	5 000
<i>Recettes d'ordre</i>		2 066 305	0	0	19 510	0	0	0	0	0	0	0	2 085 815
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	1 437 815	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 437 815
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	628 490	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	628 490



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	Publié le	9		
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	19 510	0	0	0	0	0	ID : 059-215906165-20230914-D2023_99-DE	services urbains, environnement	économique	19 510

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement	2 373 735	4 757 939	343 216	2 503 321	806 389	2 306 793	1 005 750	625 192	0	1 659 487	3 500	16 385 322	
Dépenses réelles	307 430	4 757 939	343 216	2 503 321	806 389	2 306 793	1 005 750	625 192	0	1 659 487	3 500	14 319 017	
011	Charges à caractère général	2 000	1 126 168	69 465	1 431 641	143 399	772 972	70 750	124 352	0	702 195	0	4 442 942
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	3 153 950	272 320	1 058 330	662 400	1 303 590	0	482 690	0	933 190	0	7 866 470
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	94 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	94 800
65	Autres charges de gestion courante	0	464 121	1 431	1 500	590	230 231	935 000	1 350	0	18 300	3 500	1 656 023
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	210 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	210 500
67	Charges exceptionnelles	0	13 700	0	11 850	0	0	0	16 800	0	5 802	0	48 152
68	Dot. aux amortissements et provisions	130	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	130
Dépenses d'ordre	2 066 305	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 066 305
023	Virement à la section d'investissement	1 437 815	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 437 815
042	Opérat° ordre transfert entre sections	628 490	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	628 490
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement	12 884 660	184 730	28 210	445 895	14 650	416 218	11 320	434 800	4 700	90 820	0	14 516 003	
Recettes réelles	12 790 055	178 205	28 210	445 895	7 000	399 113	6 000	434 800	4 700	90 820	0	14 384 798	
013	Atténuations de charges	0	110 000	0	0	0	0	0	0	1 770	0	111 770	
70	Produits des services, du domaine, vente	0	30 820	28 210	125 000	7 000	103 123	0	83 155	0	0	0	377 308
73	Impôts et taxes	8 286 619	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 286 619
74	Dotations et participations	4 503 436	27 030	0	11 845	0	295 990	6 000	297 330	0	89 050	0	5 230 681
75	Autres produits de gestion courante	0	9 855	0	0	0	0	0	0	4 700	0	0	14 555
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	500	0	309 050	0	0	0	54 315	0	0	0	363 865
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre	94 605	6 525	0	0	7 650	17 105	5 320	0	0	0	0	0	131 205

VILLE DE VIEUX-CONDÉ - COMMUNE DE VIEUX-CONDÉ - DM - 2023

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	Publié le		
											ID : 059-215906165-20230914-D2023_99-DE	9	TOTAL
											services urbains, environnement	économique	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	94 605	6 525	0	0	7 650	17 105	5 320	0	0	0	0	131 205
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		2 373 735,00	4 757 939,00	0,00	0,00	7 131 674,00
Dépenses de l'exercice		2 373 735,00	4 757 939,00	0,00	0,00	7 131 674,00
011	Charges à caractère général	2 000,00	1 126 168,00	0,00	0,00	1 128 168,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	3 153 950,00	0,00	0,00	3 153 950,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	94 800,00	0,00	0,00	0,00	94 800,00
023	Virement à la section d'investissement	1 437 815,00	0,00	0,00	0,00	1 437 815,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	628 490,00	0,00	0,00	0,00	628 490,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	464 121,00	0,00	0,00	464 121,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	210 500,00	0,00	0,00	0,00	210 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	13 700,00	0,00	0,00	13 700,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	130,00	0,00	0,00	0,00	130,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		14 753 979,24	184 730,00	0,00	0,00	14 938 709,24
Recettes de l'exercice		12 884 660,00	184 730,00	0,00	0,00	13 069 390,00
013	Atténuations de charges	0,00	110 000,00	0,00	0,00	110 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	94 605,00	6 525,00	0,00	0,00	101 130,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	30 820,00	0,00	0,00	30 820,00
73	Impôts et taxes	8 286 619,00	0,00	0,00	0,00	8 286 619,00
74	Dotations et participations	4 503 436,00	27 030,00	0,00	0,00	4 530 466,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	9 855,00	0,00	0,00	9 855,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		1 869 319,24	0,00	0,00	0,00	1 869 319,24
<b>SOLDE (2)</b>		12 380 244,24	-4 573 209,00	0,00	0,00	7 807 035,24



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
<b>DEPENSES (2)</b>		3 731 901,00	227 714,00	0,00	107 927,00	314 878,00	234 389,00	141 130,00	0,00	0,00	
Dépenses de l'exercice		3 731 901,00	227 714,00	0,00	107 927,00	314 878,00	234 389,00	141 130,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	832 381,00	9 650,00	0,00	28 380,00	223 198,00	17 799,00	14 760,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 857 540,00	13 220,00	0,00	75 240,00	86 580,00	0,00	121 370,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	38 380,00	204 844,00	0,00	4 307,00	0,00	216 590,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	3 600,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES (2)</b>		167 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	
Recettes de l'exercice		167 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	6 525,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	13 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	27 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	9 855,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>SOLDE (2)</b>		-3 564 171,00	-227 714,00	0,00	-107 927,00	-314 878,00	-234 389,00	-124 130,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les dépenses et les recettes. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le



les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes  
ID : 059-215906165-20230914-D2023\_99-DE

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A1.1</b>

**FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
<b>DEPENSES (2)</b>				
		330 542,00	12 674,00	343 216,00
Dépenses de l'exercice		330 542,00	12 674,00	343 216,00
011	Charges à caractère général	56 791,00	12 674,00	69 465,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	272 320,00	0,00	272 320,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 431,00	0,00	1 431,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>				
		28 210,00	0,00	28 210,00
Recettes de l'exercice		28 210,00	0,00	28 210,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	28 210,00	0,00	28 210,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-302 332,00</b>	<b>-12 674,00</b>	<b>-315 006,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>DEPENSES (2)</b>		46 601,00	0,00	265 611,00	18 330,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	46 601,00	0,00	265 611,00	18 330,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 900,00	0,00	36 561,00	18 330,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	43 270,00	0,00	229 050,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 431,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>28 210,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Recettes de l'exercice	28 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	28 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-18 391,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-265 611,00</b>	<b>-18 330,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**IV**

**A1.1**

**FONCTION 2 – Enseignement - Formation**

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	1 850 645,00	11 227,00	0,00	0,00	641 449,00	2 503 321,00
Dépenses de l'exercice		0,00	1 850 645,00	11 227,00	0,00	0,00	641 449,00	2 503 321,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 093 585,00	7 227,00	0,00	0,00	330 829,00	1 431 641,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	749 210,00	0,00	0,00	0,00	309 120,00	1 058 330,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	7 850,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	11 850,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	316 147,00	4 698,00	0,00	0,00	125 050,00	445 895,00
Recettes de l'exercice		0,00	316 147,00	4 698,00	0,00	0,00	125 050,00	445 895,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00	125 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	7 147,00	4 698,00	0,00	0,00	0,00	11 845,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	309 000,00	0,00	0,00	0,00	50,00	309 050,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	-1 534 498,00	-6 529,00	0,00	0,00	-516 399,00	-2 057 426,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		816 889,00	1 033 756,00	0,00	620 799,00	0,00	500,00	150,00	20 000,00
Dépenses de l'exercice		816 889,00	1 033 756,00	0,00	620 799,00	0,00	500,00	150,00	20 000,00
011	Charges à caractère général	323 719,00	769 866,00	0,00	310 679,00	0,00	0,00	150,00	20 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	493 170,00	256 040,00	0,00	309 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	500,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	7 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	316 147,00	0,00	125 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	316 147,00	0,00	125 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	7 147,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	309 000,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-816 889,00	-717 609,00	0,00	-495 749,00	0,00	-500,00	-150,00	-20 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**IV**

**A1.1**

**FONCTION 3 – Culture**

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	430 487,00	302 138,00	73 764,00	806 389,00
Dépenses de l'exercice		0,00	430 487,00	302 138,00	73 764,00	806 389,00
011	Charges à caractère général	0,00	22 327,00	47 308,00	73 764,00	143 399,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	408 160,00	254 240,00	0,00	662 400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	590,00	0,00	590,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	9 525,00	2 000,00	3 125,00	14 650,00
Recettes de l'exercice		0,00	9 525,00	2 000,00	3 125,00	14 650,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	4 525,00	0,00	3 125,00	7 650,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	5 000,00	2 000,00	0,00	7 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	-420 962,00	-300 138,00	-70 639,00	-791 739,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel
<b>DEPENSES (2)</b>		430 487,00	0,00	0,00	0,00	302 138,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		430 487,00	0,00	0,00	0,00	302 138,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	22 327,00	0,00	0,00	0,00	47 308,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	408 160,00	0,00	0,00	0,00	254 240,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	590,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		9 525,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		9 525,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	4 525,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	5 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-420 962,00	0,00	0,00	0,00	-300 138,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

## FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		174 260,00	715 487,00	1 417 046,00	2 306 793,00
Dépenses de l'exercice		174 260,00	715 487,00	1 417 046,00	2 306 793,00
011	Charges à caractère général	450,00	472 536,00	299 986,00	772 972,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	194 830,00	1 108 760,00	1 303 590,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	173 810,00	48 121,00	8 300,00	230 231,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	38 175,00	378 042,76	416 217,76
Recettes de l'exercice		0,00	38 175,00	378 042,76	416 217,76
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	11 175,00	5 930,00	17 105,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	103 122,76	103 122,76
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	27 000,00	268 990,00	295 990,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-174 260,00	-677 312,00	-1 039 003,24	-1 890 575,24



(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
<b>DEPENSES (2)</b>		356 663,00	304 842,00	48 121,00	5 861,00	0,00	1 414 886,00	2 160,00	0,00
Dépenses de l'exercice		356 663,00	304 842,00	48 121,00	5 861,00	0,00	1 414 886,00	2 160,00	0,00
011	Charges à caractère général	356 663,00	110 012,00	0,00	5 861,00	0,00	297 826,00	2 160,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	194 830,00	0,00	0,00	0,00	1 108 760,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	48 121,00	0,00	0,00	8 300,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		38 175,00	0,00	0,00	0,00	0,00	378 042,76	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		38 175,00	0,00	0,00	0,00	0,00	378 042,76	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	11 175,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 930,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 122,76	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268 990,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-318 488,00	-304 842,00	-48 121,00	-5 861,00	0,00	-1 036 843,24	-2 160,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**IV**

**A1.1**

**FONCTION 5 – Interventions sociales et santé**

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
<b>DEPENSES (2)</b>				
		9 586,00	996 164,00	1 005 750,00
Dépenses de l'exercice		9 586,00	996 164,00	1 005 750,00
011	Charges à caractère général	9 586,00	61 164,00	70 750,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	935 000,00	935 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	11 320,00	11 320,00
Recettes de l'exercice		0,00	11 320,00	11 320,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	5 320,00	5 320,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	6 000,00	6 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-9 586,00	-984 844,00	-994 430,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		1 100,00	600,00	7 886,00	895 884,00	0,00	0,00	100 000,00	280,00
Dépenses de l'exercice		1 100,00	600,00	7 886,00	895 884,00	0,00	0,00	100 000,00	280,00
011	Charges à caractère général	1 100,00	600,00	7 886,00	60 884,00	0,00	0,00	0,00	280,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	835 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	11 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	11 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	5 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-1 100,00	-600,00	-7 886,00	-884 564,00	0,00	0,00	-100 000,00	-280,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**IV**

**A1.1**

**FONCTION 6 – Famille**

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>24 300,00</b>	<b>1 200,00</b>	<b>1 800,00</b>	<b>597 892,00</b>	<b>625 192,00</b>
Dépenses de l'exercice		0,00	24 300,00	1 200,00	1 800,00	597 892,00	625 192,00
011	Charges à caractère général	0,00	24 300,00	0,00	1 800,00	98 252,00	124 352,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	482 690,00	482 690,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	1 350,00	1 350,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 200,00	0,00	15 600,00	16 800,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>55 615,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>378 685,00</b>	<b>434 800,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	55 615,00	0,00	500,00	378 685,00	434 800,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	1 300,00	0,00	500,00	81 355,00	83 155,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	297 330,00	297 330,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	54 315,00	0,00	0,00	0,00	54 315,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>31 315,00</b>	<b>-1 200,00</b>	<b>-1 300,00</b>	<b>-219 207,00</b>	<b>-190 392,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**IV**

**A1.1**

**FONCTION 7 – Logement**

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>4 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 700,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	4 700,00	0,00	0,00	4 700,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4 700,00	0,00	0,00	4 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>4 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 700,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**IV**

**A1.1**

**FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		471 979,00	1 172 708,00	14 800,00	1 659 487,00
Dépenses de l'exercice		471 979,00	1 172 708,00	14 800,00	1 659 487,00
011	Charges à caractère général	468 479,00	233 716,00	0,00	702 195,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	933 190,00	0,00	933 190,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 500,00	0,00	14 800,00	18 300,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	5 802,00	0,00	5 802,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	90 820,00	0,00	90 820,00
Recettes de l'exercice		0,00	90 820,00	0,00	90 820,00
013	Atténuations de charges	0,00	1 770,00	0,00	1 770,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	89 050,00	0,00	89 050,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-471 979,00	-1 081 888,00	-14 800,00	-1 568 667,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	3 500,00	0,00	50 760,00	417 719,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						Transports urbains	Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public			
	Dépenses de l'exercice	0,00	3 500,00	0,00	50 760,00	417 719,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	50 760,00	417 719,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-50 760,00</b>	<b>-417 719,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82						830	831	Act <sup>e</sup> spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs				
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	10 000,00	89 300,00	878 244,00	195 164,00	14 800,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	10 000,00	89 300,00	878 244,00	195 164,00	14 800,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	10 000,00	89 300,00	113 254,00	21 162,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	764 990,00	168 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat <sup>e</sup> ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat <sup>e</sup> ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 800,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 802,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	750,00	8 070,00	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	750,00	8 070,00	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	1 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat <sup>e</sup> ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat <sup>e</sup> ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	750,00	6 300,00	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	-10 000,00	-88 550,00	-870 174,00	-113 164,00	-14 800,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**IV**

**A1.1**

**FONCTION 9 – Action économique**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 500,00</b>
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 500,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

**FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		1 081 605,00	435 013,76	0,00	0,00	1 516 618,76
Dépenses de l'exercice		1 081 605,00	435 013,76	0,00	0,00	1 516 618,76
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	94 605,00	6 525,00	0,00	0,00	101 130,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	787 000,00	0,00	0,00	0,00	787 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	29 167,00	0,00	0,00	29 167,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	40 274,77	0,00	0,00	40 274,77
21	Immobilisations corporelles	0,00	359 046,99	0,00	0,00	359 046,99
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23001	MARCHE CHAUFFAGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		3 815 742,34	0,00	0,00	0,00	3 815 742,34
Recettes de l'exercice		2 493 861,00	0,00	0,00	0,00	2 493 861,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 437 815,00	0,00	0,00	0,00	1 437 815,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	628 490,00	0,00	0,00	0,00	628 490,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	412 556,00	0,00	0,00	0,00	412 556,00
13	Subventions d'investissement	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00



(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	Coopérat° d'européen	Publié le ID : 059-215906165-20230914-D2023_99-DE	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser – reports		1 321 881,34	0,00	0,00	0,00		1 321 881,34
<b>SOLDE (2)</b>		<b>2 734 137,34</b>	<b>-435 013,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>2 299 123,58</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
<b>DEPENSES (2)</b>		396 503,81	80,00	0,00	144,95	2 550,00	0,00	35 735,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		396 503,81	80,00	0,00	144,95	2 550,00	0,00	35 735,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	6 525,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	29 167,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	40 274,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	320 537,04	80,00	0,00	144,95	2 550,00	0,00	35 735,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23001	MARCHE CHAUFFAGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE VIEUX-CONDÉ - COMMUNE DE VIEUX-CONDÉ - DM - 2023

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

Sous-fonction 02



ID : 059-215906165-20230914-D2023\_99-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-396 503,81</b>	<b>-80,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-144,95</b>	<b>-2 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-35 735,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		364 233,85	0,00	364 233,85
Dépenses de l'exercice		364 233,85	0,00	364 233,85
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	136 433,85	0,00	136 433,85
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		227 800,00	0,00	227 800,00
17002	CELLULE COMMERCIALE GAMBETTA	227 800,00	0,00	227 800,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		34 986,49	0,00	34 986,49
Recettes de l'exercice		34 986,49	0,00	34 986,49
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	34 986,49	0,00	34 986,49
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11	12	
		Sécurité intérieure	Hygiène et salubrité publique	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-329 247,36	0,00	-329 247,36

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	364 233,85	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	364 233,85	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	136 433,85	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	227 800,00	0,00	0,00
17002	CELLULE COMMERCIALE GAMBETTA	0,00	0,00	227 800,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	34 986,49	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	34 986,49	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	34 986,49	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-329 247,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

**IV**

**A1.2**

**FONCTION 2 – Enseignement - Formation**

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	1 709 445,28	0,00	0,00	0,00	5 000,00	1 714 445,28
Dépenses de l'exercice		0,00	1 709 445,28	0,00	0,00	0,00	5 000,00	1 714 445,28
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	19 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 510,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	4 577,20	0,00	0,00	0,00	0,00	4 577,20
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	1 685 358,08	0,00	0,00	0,00	0,00	1 685 358,08
17001	RECONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE G.GERMAY	0,00	1 685 358,08	0,00	0,00	0,00	0,00	1 685 358,08
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	584 782,21	0,00	0,00	0,00	42 391,50	627 173,71
Recettes de l'exercice		0,00	584 782,21	0,00	0,00	0,00	42 391,50	627 173,71
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	19 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 510,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	565 272,21	0,00	0,00	0,00	42 391,50	607 663,71



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue		
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>-1 124 663,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 391,50</b>	<b>-1 087 271,57</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>283,60</b>	<b>1 709 161,68</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses de l'exercice		283,60	1 709 161,68	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	19 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	283,60	4 293,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	1 685 358,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17001	RECONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE G.GERMAY	0,00	1 685 358,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	584 782,21	0,00	42 391,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	584 782,21	0,00	42 391,50	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	19 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	565 272,21	0,00	42 391,50	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-283,60	-1 124 379,47	0,00	37 391,50	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

**IV**

**A1.2**

**FONCTION 3 – Culture**

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	9 835,76	57 424,46	79 896,00	147 156,22
Dépenses de l'exercice		0,00	9 835,76	57 424,46	79 896,00	147 156,22
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	4 525,00	0,00	3 125,00	7 650,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 310,76	57 424,46	36 771,00	99 506,22
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
21011	SALLE MULTIMODALE	0,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	30					31		32	
		Services communs					Expression artistique		Conservation et diffusion des patrimoine	
16	Emprunts et dettes assimilées					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>						0,00	-9 835,76	-57 424,46	-79 896,00	-147 156,22

Publié le  
ID : 059-215906165-20230914-D2023\_99-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
<b>DEPENSES (2)</b>		9 835,76	0,00	0,00	0,00	57 424,46	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		9 835,76	0,00	0,00	0,00	57 424,46	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	4 525,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 310,76	0,00	0,00	0,00	57 424,46	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21011	SALLE MULTIMODALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-9 835,76	0,00	0,00	0,00	-57 424,46	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

**IV**

**A1.2**

**FONCTION 4 – Sport et jeunesse**

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	191 052,40	25 585,40	216 637,80
Dépenses de l'exercice		0,00	191 052,40	25 585,40	216 637,80
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	11 175,00	5 930,00	17 105,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	169 877,40	19 655,40	189 532,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	47 138,00	6 410,00	53 548,00
Recettes de l'exercice		0,00	47 138,00	6 410,00	53 548,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	47 138,00	6 410,00	53 548,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>-143 914,40</b>	<b>-19 175,40</b>		<b>-163 089,80</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
<b>DEPENSES (2)</b>		70 616,80	120 435,60	0,00	0,00	0,00	25 585,40	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		70 616,80	120 435,60	0,00	0,00	0,00	25 585,40	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	11 175,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 930,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	49 441,80	120 435,60	0,00	0,00	0,00	19 655,40	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		22 000,00	25 138,00	0,00	0,00	0,00	6 410,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		22 000,00	25 138,00	0,00	0,00	0,00	6 410,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonnes de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	22 000,00	25 138,00	0,00	0,00	0,00	6 410,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-48 616,80</b>	<b>-95 297,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-19 175,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>		<b>A1.2</b>

**FONCTION 5 – Interventions sociales et santé**

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	13 889,80	13 889,80
Dépenses de l'exercice		0,00	13 889,80	13 889,80
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	5 320,00	5 320,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	8 569,80	8 569,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	-13 889,80	-13 889,80

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	13 889,80	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	13 889,80	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	5 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	8 569,80	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-13 889,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

**IV**

**A1.2**

**FONCTION 6 – Famille**

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	9 300,00	9 300,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	9 300,00	9 300,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 151,00	2 151,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	7 149,00	7 149,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	2 779,48	2 779,48
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	2 779,48	2 779,48
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 779,48	2 779,48
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	Crédits	Restes et reports
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-6 520,52</b>	<b>-6 520,52</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

**IV**

**A1.2**

**FONCTION 7 – Logement**

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	900,52	0,00	0,00	900,52
Dépenses de l'exercice		0,00	900,52	0,00	0,00	900,52
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	900,52	0,00	0,00	900,52
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE VIEUX-CONDÉ - COMMUNE DE VIEUX-CONDÉ - DM - 2023

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

Total

ID : 059-215906165-20230914-D2023\_99-DE

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	Aides à l'accès		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>-900,52</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>-900,52</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

**IV**

**A1.2**

**FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		51 600,00	873 086,77	0,00	924 686,77
Dépenses de l'exercice		51 600,00	873 086,77	0,00	924 686,77
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	17 000,00	0,00	17 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	211 800,00	0,00	211 800,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	512 506,93	0,00	512 506,93
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 817,07	0,00	2 817,07
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		51 600,00	100 962,77	0,00	152 562,77
150006	ECLAIRAGE PUBLIC	51 600,00	0,00	0,00	51 600,00
19001	PNRQAD ENTREE DE VILLE	0,00	28 713,75	0,00	28 713,75
21004	PNRQAD CENTRE VILLE	0,00	72 249,02	0,00	72 249,02
Opérations pour compte de tiers		0,00	28 000,00	0,00	28 000,00
45412201	TRVX OFFICE PR TIERS - PERILS IMMINEENTS 2022	0,00	13 000,00	0,00	13 000,00
45412202	TRVX OFFICE PR TIERS -TRAIT. DANGER SANITAIRE 2202	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
45412203	TRVX OFFICE PR TIERS- TERRAINS NON ENTRETENUS 2022	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	373 638,98	0,00	373 638,98
Recettes de l'exercice		0,00	373 638,98	0,00	373 638,98
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	115 500,00	0,00	115 500,00



(1)	Libellé	81			82		83	
		Services urbains	Aménagement urbain	Environnement	Publié le	Total		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	230 138,98	0,00	0,00	0,00	230 138,98	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	
45422201	TRVX OFFICE PR TIERS - PERILS IMMINENTS 2022	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	
45422202	TRVX OFFICE PR TIERS -TRAIT. DANGER SANITAIRE 2022	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
45422203	TRVX OFFICE PR TIERS- TERRAINS NON ENTRETENUS 2022	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-51 600,00</b>	<b>-499 447,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-551 047,79</b>	

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	51 600,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	51 600,00	0,00	0,00
150006	ECLAIRAGE PUBLIC	0,00	0,00	0,00	0,00	51 600,00	0,00	0,00
19001	PNRQAD ENTREE DE VILLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21004	PNRQAD CENTRE VILLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45412201	TRVX OFFICE PR TIERS - PERILS IMMINEENTS 2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45412202	TRVX OFFICE PR TIERS -TRAIT. DANGER SANITAIRE 2202	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45412203	TRVX OFFICE PR TIERS- TERRAINS NON ENTRETENUS 2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45422201	TRVX OFFICE PR TIERS - PERILS IMMINEENTS 2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45422202	TRVX OFFICE PR TIERS -TRAIT. DANGER SANITAIRE 2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45422203	TRVX OFFICE PR TIERS- TERRAINS NON ENTRETENUS 2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-51 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>16 640,72</b>	<b>384 911,74</b>	<b>17 595,78</b>	<b>453 938,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses de l'exercice		0,00	16 640,72	384 911,74	17 595,78	453 938,53	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	211 800,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	16 640,72	367 911,74	17 595,78	110 358,69	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	2 817,07	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	100 962,77	0,00	0,00	0,00	
150006	ECLAIRAGE PUBLIC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
19001	PNRQAD ENTREE DE VILLE	0,00	0,00	0,00	0,00	28 713,75	0,00	0,00	0,00	
21004	PNRQAD CENTRE VILLE	0,00	0,00	0,00	0,00	72 249,02	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	
45412201	TRVX OFFICE PR TIERS - PERILS IMMINEENTS 2022	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	
45412202	TRVX OFFICE PR TIERS -TRAIT. DANGER SANITAIRE 2202	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	
45412203	TRVX OFFICE PR TIERS- TERRAINS NON ENTRETENUS 2022	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	7 000,00	180 398,00	5 240,98	181 000,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes de l'exercice		0,00	7 000,00	180 398,00	5 240,98	181 000,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	115 500,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	7 000,00	180 398,00	5 240,98	37 500,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
45422201	TRVX OFFICE PR TIERS - PERILS IMMINEENTS 2022	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	
45422202	TRVX OFFICE PR TIERS -TRAIT. DANGER SANITAIRE 2022	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	
45422203	TRVX OFFICE PR TIERS- TERRAINS NON ENTRETENUS 2022	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Restes à réaliser – reports</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>-9 640,72</b>	<b>-204 513,74</b>	<b>-12 354,80</b>	<b>-272 938,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

**IV**

**A1.2**

**FONCTION 9 – Action économique**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE VIEUX-CONDÉ - COMMUNE DE VIEUX-CONDÉ - DM - 2023

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023



(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tou	96 Aides aux services publiques	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



## IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN  
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

B2.1

## B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
17002/2017 CELLULE COMMERCIALE GAMBETTA	227 800,00	0,00	227 800,00	0,00	227 800,00	0,00	0,00
15006/2015 ECLAIRAGE PUBLIC	1 458 700,00	0,00	1 458 700,00	1 355 408,76	51 600,00	51 691,24	0,00
23001/2023 MARCHE DE CHAUFFAGE	340 000,00	-340 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21004/2021 PNRQAD CENTRE VILLE BELURIEZ	120 415,00	0,00	120 415,00	48 165,98	72 249,02	0,00	0,00
PNRQAD/2015 PNRQAD DERVAUX / GAMBETTA	664 820,00	0,00	664 820,00	514 605,28	0,00	0,00	150 214,72
19001/2019 PNRQAD ENTREE DE VILLE	57 425,00	0,00	57 425,00	28 711,25	28 713,75	0,00	0,00
17001/2017 RECONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE G.GERMAY	4 952 000,00	0,00	4 952 000,00	3 266 641,92	1 685 358,08	0,00	0,00
31_SALLE_M/2021 Realisation d'une salle multimodale	5 757 000,00	0,00	5 757 000,00	1 752 536,68	40 000,00	1 500 000,00	2 464 463,32

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	
	<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 06/09/2023

Présenté par Le Maire (1),  
A VIEUX-CONDE, le 14/09/2023  
Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire  
A VIEUX-CONDE, le 14/09/2023  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AGAH Charles	
AGAH Franck	
ANDRE Jimmy	
ARBOUCHE Mohamed	
BERLINET Nicole	
BOUHEZILA Malika	
BUSTIN David	
CLIMPONT Romuald	
DAPSENCE Germain	
DELCOURT Fabienne	
DEZOTEUX Laurence	
DI BELLO Christine	
DI CRISTINA Caroline	
FORTE Serge	
LATAWIEC Michel	
LEFEBVRE Franky	
LELONG Christelle	
LEMOINE Marie-France	
LIEGEOIS Bernard	
MAKSYMOWICZ Louissette	
MRABET Nathalie	

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

NAUMANN ROSCONVEL Josette	
PETITJEAN Michael	
REAL-MULETTE Carine	
ROSART Anne-Sophie	
SALINGUE Ghislaine	
SCARAMUZZINO Pierre	
SEMAILLE Virginie	
SIDER Joel	
SIMON Didier	
SIMON Pauline	
SMITS Jean-Francois	
SZYMANIAK Richard	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A VIEUX-CONDE, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Délibéré par le Conseil Municipal.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

## Décision modificative 2023 -1

### Note de synthèse

La décision modificative 2023-1 vise à ajuster les comptes du budget primitif 2023.

Ces ajustements portent notamment sur :

#### En Fonctionnement

##### **Recettes :**

- ✓ Ajustement des montants suite à notification reçue :
  - de la Dotation de Solidarité Urbaine : + 56 876 €
  - de la Dotation National de Péréquation : - 8 034 €
  - du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : - 18 000 €
  - de la subvention de la Région liée à l'opération « Nos Quartiers d'été » : + 6 000 €
  - de la Dotation de la CAF pour l'Espace de Vie Sociale : + 3 600 €

##### **Dépenses :**

- ✓ Ajustement consommation télécom compte 6262 : + 10 000 €
- ✓ Inscription des dépenses liées à l'opération « Nos Quartiers d'été » : + 12 000 €
- ✓ Fête de nuit : + 10 000 €
- ✓ Imputation en fonctionnement du poste P3/2 du marché de chauffage suite à annulation de l'autorisation de programme : + 42 500 €
- ✓ Ajustement des crédits liés à la location de l'école provisoire : + 23 050 €
- ✓ Remplacement de deux trappes de désenfumage salle Germinal : + 11 000 €
- ✓ Subvention complémentaire au CCAS : + 67 000 €
- ✓ Evolution de la valeur du point d'indice Elus : + 1 592 €
- ✓ Diminution des crédits liés à l'informatique en nuage (cloud) compte 6512 : - 25 288 €
- ✓ Augmentation du point d'indice au 01/07/2023 et revalorisations des échelles de rémunération du personnel : + 50 000 €
- ✓ Diminution des crédits inscrits sur le Compte 022 Dépenses imprévues de Fonctionnement : - 105 200 €
- ✓ Diminution de la prévision de virement du fonctionnement vers l'investissement : - 78 000 €

### Investissement :

#### **Recettes :**

- ✓ Ajustement des montants suite à notification reçue ou réel réalisé :
  - FCTVA : + 15 000 €
  - Taxe d'Aménagement : + 17 556 €
  - Toiture cantine (DSIL Préfecture) : - 10 119 €
  - Ephémère (Région) : - 41 500 €
  - Feux tricolores rue Beth (Département) : - 3 102 €
  - Mise en Led complexe Sportif : - 14 600 € (une subvention du Département pour ce dossier est notifiée à hauteur de 22 000 €)
  - Amendes de police : + 9 000 €
  - Diminution de la prévision de virement du fonctionnement vers l'investissement : - 78 000 €

#### **Dépenses :**

- Logiciel : + 11 868 €
- Ajustement Etude Centre-Ville : - 5 000 €
- Prévision de divers matériels (Espaces Verts, culture, Secrétariat Général, Jeunesse, population, Evènementiel ...) : + 24 350 €
- Diminution de la prévision d'acquisition de mobilier et d'aménagement de l'Ephémère suite à redimensionnement du projet : - 127 729 €
- Cimetière : - 3 000 € (Prévision Jardin du Souvenir : 17 000 €)
- Reprise sur estimation de frais de notaires sur emplacements réservés rue Faniard :
  - 9000 €
- Reprise sur estimation frais de notaire terrain place Vermeersch et bornage : - 7 800 €
- Ajustement de la prévision de travaux de voirie au Lotissement Lucien Merlin : + 40 000 € (soit une prévision totale à 170 000 € TTC)

#### **Opération d'ordre :**

- ✓ Régularisation d'amortissement de subvention : 4 230 €

Le budget de fonctionnement augmente de 58 672 € et celui d'investissement diminue de 107 831 €

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE VALENCIENNES

SÉANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE  
2023

Date de convocation : 07/09/2023

Date d'affichage : 07/09/2023

Effectif du  
Conseil Municipal : 33

Présents : 26

Excusés : 7

Exprimés : unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance :  
Fabienne DELCOURT

D2023\_100

DIRECTION DES AFFAIRES  
FINANCIERES

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 059-215906165-20230914-D2023\_100-DE

S<sup>2</sup>LOW



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

**Présents** : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, M. SIMON Didier, Mme DELCOURT Fabienne, M. SMITS Jean-François, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, M. FORTE Serge, Mme SEMAILLE Virginie, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, M. PETITJEAN Michael, Mme ROSART Anne-Sophie, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, Mme LELONG Christelle, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

**Excusés** : Mme DI BELLO Christine (procuration à M. SIDER Joel), Mme BERLINET Nicole (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. ARBOUCHE Mohamed (procuration à M. SMITS Jean-François), Mme BOUHEZILA Malika (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme SIMON Pauline (procuration à M. SIMON Didier), M. ANDRE Jimmy (procuration à M. BUSTIN David), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

### Annulation de l'autorisation de programme pour le marché de chauffage poste P3/2 (n°23001)

M. le Maire rappelle :

Vu la délibération N°2023\_27 en date du 19/10/2022, par laquelle le Conseil Municipal a voté la création d'une autorisation de programme (N°23001) et la répartition des crédits de paiement y afférents.

En effet, il avait été considéré que le poste P3/2 : renouvellement du matériel avec un objectif d'amélioration de la performance énergétique, concerne l'investissement.

Cependant, après échanges avec les Services de Gestion Comptable de Valenciennes (trésorerie) et le retour de leur service Expertise, il s'avère que les dépenses inscrites en poste P3/2 ne sont pas assimilables à des immobilisations mais constituent des charges de fonctionnement.

De ce fait, il convient de clore l'autorisation de programme n° 23001 Marché de chauffage et d'imputer la dépense correspondante en fonctionnement.

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Vu l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- APPROUVER l'annulation de l'autorisation de programme

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Délibéré en séance,

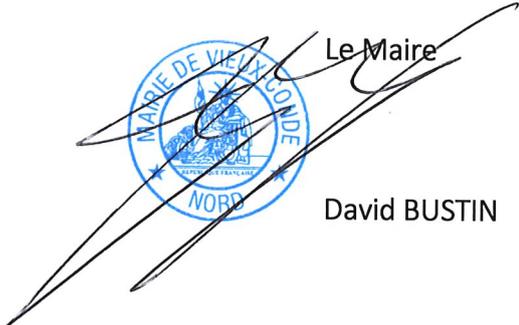
La Secrétaire de séance



Fabienne DELCOURT



Le Maire



David BUSTIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE VALENCIENNES

SÉANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE  
2023

Date de convocation : 07/09/2023

Date d'affichage : 07/09/2023

Effectif du  
Conseil Municipal : 33

Présents : 26

Excusés : 7

Exprimés : unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance :  
Fabienne DELCOURT

D2023\_101

DIRECTION DES AFFAIRES  
FINANCIERES

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 059-215906165-20230914-D2023\_101-DE

S<sup>2</sup>LOW



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : David BUSTIN

Présents : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, M. SIMON Didier, Mme DELCOURT Fabienne, M. SMITS Jean-François, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, M. FORTE Serge, Mme SEMAILLE Virginie, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, M. PETITJEAN Michael, Mme ROSART Anne-Sophie, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, Mme LELONG Christelle, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

Excusés : Mme DI BELLO Christine (procuration à M. SIDER Joel), Mme BERLINET Nicole (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. ARBOUCHE Mohamed (procuration à M. SMITS Jean-François), Mme BOUHEZILA Malika (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme SIMON Pauline (Procuration à M. SIMON Didier), M. ANDRE Jimmy (Procuration à M. BUSTIN David), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

### Approbation de la programmation 2023 – Contrat de Ville 2015 – 2022/2023

M. le Maire propose à l'assemblée :

- L'approbation de la programmation annuelle des actions déposées dans le cadre du contrat de ville 2015-2022 prolongé jusqu'au 31 décembre 2023.

- Concernant les QPV Centre-Ville Le Jard et la Solitude Hermitage

M. le Maire précise que le Contrat de Ville devait prendre fin le 31 décembre 2022. Les services de l'État ont prolongé les financements d'une année pour établir un diagnostic précis de l'impact des actions sur les habitants des quartiers prioritaires.

Au regard de ces éléments recueillis une nouvelle géographie sera proposée et de nouveaux axes seront développés.

Dans ce contexte, l'objectif de cette programmation a été de consolider l'existant en termes d'actions.

Le programme d'actions élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires et retenu pour l'année 2023 au titre du Contrat de Ville de l'agglomération de Valenciennes est le suivant :

Titre	Type d'action	Ancienneté	Coût total de l'action	Part État	Part Ville	Autres financements
L'Ephémère	Contrat de Ville	Action Nouvelle	10 000 €	8 000 €	2 000 €	
VVV (Ville Vie Vacances)		Action nouvelle	40 000 €	19 100 €	19 100 €	1 800,00€ clap ados en action
Jard'in bouillon de culture		Action reconduite	10 000 €	5 000 €	5 000 €	
Apprends tissage		Action reconduite	10 000 €	5 000 €	5 000 €	
C'est Cliché !	Contrat de Ville Interco CISPD	Action nouvelle	21 470 €	17 176 €	1 431 €	2 863 € (Condé et Fresnes)
Aisance Orale	Programme de Réussite Éducative	Action reconduite	1 900 €	1 235 €	665 €	
Jouons ensemble		Action nouvelle	1 367 €	889 €	478 €	
Ateliers imaginaires		Action nouvelle	1 764 €	1 147 €	617 €	
J'écris et je vis mon spectacle		Action nouvelle	1 200 €	780 €	420 €	
TOTAL			97 701 €	58327 €	34711 €	4 663 €

Le financement de l'État représente 60 % du coût total des projets.

L'ensemble des habitants : quel que soit leur âge ou leur quartier se voit proposer des actions dans le cadre de cette programmation.

L'ensemble des services et des structures municipaux s'est mobilisé pour construire cette dernière, qui est le reflet des attentes et des besoins des vieux-condéens.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

- APPROUVER cette programmation.
- AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette programmation.

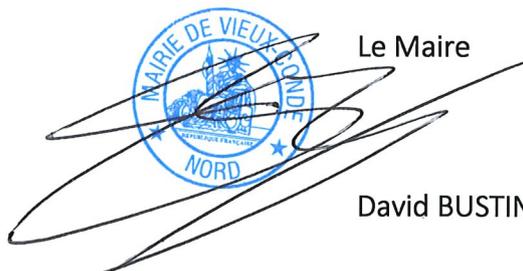
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Délibéré en séance,

La Secrétaire de séance



Fabienne DELCOURT

Le Maire



David BUSTIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE VALENCIENNES

**SÉANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE  
2023**

Date de convocation : 07/09/2023

Date d'affichage : 07/09/2023

**Effectif du  
Conseil Municipal** : 33

Présents : 26

Excusés : 7

**Exprimés : unanimité**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

**Secrétaire de séance :**  
Fabienne DELCOURT

**D2023\_102**

**DIRECTION DES SERVICES  
TECHNIQUES**

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 059-215906165-20230914-D2023\_102-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

**Présents** : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, M. SIMON Didier, Mme DELCOURT Fabienne, M. SMITS Jean-François, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, M. FORTE Serge, Mme SEMAILLE Virginie, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, M. PETITJEAN Michael, Mme ROSART Anne-Sophie, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, Mme LELONG Christelle, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

**Excusés** : Mme DI BELLO Christine (procuration à M. SIDER Joel), Mme BERLINET Nicole (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. ARBOUCHE Mohamed (procuration à M. SMITS Jean-François), Mme BOUHEZILA Malika (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme SIMON Pauline (procuration à M. SIMON Didier), M. ANDRE Jimmy (procuration à M. BUSTIN David), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

### **Convention de servitudes – Ville de VIEUX-CONDE à ENEDIS sur la parcelle cadastrée section BE n°361 située lieudit des Trois Arbres**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 concernant le Conseil Municipal et ses modalités de fonctionnement,

**Vu** le Décret n°67-886 du 6 octobre 1967,

**Vu** les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité par le Code de l'énergie (art.L.323-3 et suivants et art. R.323-1 et suivants),

**Vu** les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et ENEDIS,

**Considérant** le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés par ENEDIS doivent emprunter une parcelle de terrain appartenant à la Commune,

**Considérant** que la parcelle cadastrée section BE n°361 située lieudit des Trois Arbres, est considérée comme non exploitée,

**Considérant** que la société ENEDIS propose à la Commune d'effectuer les travaux conformément au tracé des ouvrages qui a été jointe à la convention,

M. le Maire précise que les droits et servitudes consentis à Enedis conformément à l'article 1 de la convention, ainsi que les droits et obligations de la Commune en tant que propriétaire de la parcelle (article 2).

M. le Maire informe que la société s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié une indemnité unique et forfaitaire de 125 €.

La présente convention a pour but de conférer des droits plus étendus à ENEDIS, elle pourra être authentifiée par acte notarié pour une publication au service de la Publicité foncière, les frais dudit acte restant à la charge d'ENEDIS.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **AUTORISER** M. le Maire à signer la convention jointe en annexe à cette délibération et signer tous documents nécessaires pour la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Délibéré en séance,

La Secrétaire de séance



Fabienne DELCOURT

Le Maire



David BUSTIN



## CONVENTION DE SERVITUDES

### CONVENTION CS 06

Commune de : Vieux-Condé

Département : NORD

Une ligne électrique souterraine : 400 Volts

N° d'affaire Enedis : DA22/224408 POWER DOT FRANCE/1/SUP36/RACC/Magasin MATCH VIEUX CONDE

Chargé d'affaire Enedis : RAMET Sarah

### CONVENTION DE SERVITUDES

Entre les soussignés :

**La Société Enedis,**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 270 037 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, ayant son siège social 34, place des Corolles, 92079 Paris La Défense Cedex,

Représentée par Thierry PAGES : Direction Régionale NPDC 174 ave de la République 59110 La Madeleine, dûment habilité à cet effet,

(« Enedis ») d'une part,

**Et**

Nom \*: **COMMUNE DE VIEUX CONDE représenté(e) par son (sa) ...M..BUSTIN.David.....Maire....., ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil .....Municipal..... en date du ....14.septembre.2023.....**

Demeurant à : **RUE ANDRE MICHEL, 59690 VIEUX-CONDE**

Téléphone : .....03.27.21.87.00.....

Né(e) à : Valenciennes

Agissant en qualité **Propriétaire** des bâtiments et terrains ci-après indiqués

.....

désigné ci-après par l'appellation « le propriétaire » d'autre part,

**Il a été exposé ce qui suit :**

Le propriétaire déclare que la/les parcelle(s) ci-après désignée(s) lui appartient/appartiennent :

Commune	Prefixe	Section	Numéro de parcelle	Lieux-dits	Nature éventuelle des sols et cultures (Cultures légumières, prairies, pacage, bois, forêt ...)
Vieux-Condé		BE	0361	DES TROIS ARBRES	

Le propriétaire déclare que la/les parcelle(s) ci-dessus désignée(s) est/sont actuellement (\*):

- exploitée(s) par-lui même.
- exploitée(s) par M. .... qui sera indemnisé directement par Enedis en vertu desdits articles s'il l'exploite lors de la construction des ouvrages. Si à cette date ce dernier a abandonné l'exploitation, l'indemnité sera payée à son successeur.
- non exploitée(s)

(\* ne concerne que les parcelles boisées ou forestières et les terrains agricoles : veiller à bien rayer les mentions inutiles)

Les parties, vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité par le Code de l'énergie (art. L. 323-3 et suivants et art. R. 323-1 et suivants), vu le décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et Enedis et à titre de reconnaissance de ces droits (mention aux textes agricoles à supprimer si le cas d'espèce n'est pas concerné et ce afin d'éviter toute confusion auprès du client), sont convenues de ce qui suit :

## ARTICLE 1 - Droits de servitude consentis à Enedis

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages, mentionnés ci-dessous, sur la(les) parcelle(s), ci-dessus désignées, le propriétaire reconnaît à Enedis, que cette propriété soit close ou non, bâtie ou non, les droits suivants :

1/ Etablir à demeure dans une bande de 3 m mètres de large, 1 canalisation(s) souterraine(s) sur une longueur totale d'environ 9 mètres ainsi que ses accessoires

2/ Etablir si besoin des bornes de repérage

3/ Encastrer un ou plusieurs coffrets(s) et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de ..... mètres

4/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment la réglementation relative à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages (art. L. 554-1 et suivants et art. R. 554-1 et suivants du Code de l'environnement ; arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution)

5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

## ARTICLE 2 - Droits et obligations du propriétaire

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1er, à moins qu'il ne prenne en charge les coûts financiers associés au déplacement, enlèvement ou modification du (des) ouvrage(s) concerné(s).

Le propriétaire s'interdit toutefois, dans l'emprise des ouvrages définis à l'article 1er, de faire aucune modification du profil des terrains, aucune plantation d'arbres ou d'arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.

Le propriétaire s'interdit également de porter atteinte à la sécurité des installations

Il pourra toutefois :

- élever des constructions et/ou effectuer des plantations à proximité des ouvrages électriques à condition de respecter entre lesdites constructions et/ou plantations et l(es) ouvrage(s) visé(s) à l'article 1er, les distances de protection prescrites par la réglementation en vigueur
- planter des arbres de part et d'autre des lignes électriques souterraines à condition que la base du fût soit à une distance supérieure à deux mètres des ouvrages.

## ARTICLE 3 - Indemnités

3.1/ A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus à l'article 1er, Enedis s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié prévu à l'article 5 ci-après, au propriétaire et/ou l'exploitant, qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de 125 (cent vingt-cinq euros) euros (inscrire la somme en toutes

lettres).

Dans le cas des terrains agricoles, cette indemnité sera évaluée sur la base des protocoles agricoles<sup>1</sup> conclus entre la profession agricole et Enedis, en vigueur à la date de signature de la présente convention.

3.2/ Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures, bois, forêts et aux biens à l'occasion de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages (à l'exception des abattages et élagages d'arbres indemnisés au titre du paragraphe 3.1) feront l'objet d'une indemnité versée suivant la nature du dommage, soit au propriétaire soit à l'exploitant, fixée à l'amiable, ou à défaut d'accord par le tribunal compétent.

**(Veiller à bien supprimer toutes mentions aux protocoles conclus entre la profession agricole et Enedis si le cas d'espèce n'est pas concerné)**

<sup>1</sup> Protocoles « dommages permanents » et « dommages instantanés » relatifs à l'implantation et aux travaux des lignes électriques aériennes et souterraines situées en terrains agricoles

#### **ARTICLE 4 – Responsabilités**

Enedis prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

#### **ARTICLE 5- Litiges**

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable.

A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

#### **ARTICLE 6 - Entrée en application**

La présente convention prend effet à compter de la date de signature la plus tardive par les parties. Elle est conclue pour la durée de vie des ouvrages dont il est question à l'article 1er ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

Eu égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise Enedis à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire..

#### **ARTICLE 7 – Données à caractère personnel**

Enedis s'engage à traiter les données personnelles recueillies pour la bonne exécution de la présente convention (**noms, prénoms, adresse, etc.**), conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement général sur la protection des données.

Elles sont conservées pendant la durée de vie de l'ouvrage et sont destinées à Enedis, ses prestataires et le cas échéant aux tiers autorisés ou tout tiers qui justifierait d'un intérêt majeur.

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données, de rectification, d'opposition et d'effacement pour motifs légitimes. Vous pouvez exercer vos droits à l'adresse suivante (**adresse de l'unité**).

#### **ARTICLE 8 - Formalités**

La présente convention ayant pour objet de conférer à Enedis des droits plus étendus que ceux prévus par le Code de l'énergie (art. L. 323-3 et suivants), elle pourra être régularisée, en vue de sa publication au bureau des hypothèques, par acte authentique devant Maître Maîtres LEMAIRE &FALQUE notaire à 62220 CARVIN, les frais dudit acte restant à la charge d'Enedis.

Le propriétaire s'engage, dès maintenant, à porter la présente convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquièrent des droits sur les parcelles traversées par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

Il s'engage, en outre, à faire reporter dans tout acte relatif aux parcelles concernées, par les ouvrages électriques définis à l'article 1er, les termes de la présente convention....

Fait en quatre (4) exemplaires originaux.

Date de signature :

Nom Prénom	Signature
------------	-----------

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 059-215906165-20230914-D2023\_402-DE



Consultation OSOS - V08 0320

**COMMUNE DE VIEUX CONDE représenté(e) par son (sa) ....., ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil ..... en date du**

**Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU et APPROUVE"**



**FICHE D'IDENTITE PROPRIETAIRE**  
PASSAGE DE LIGNES ELECTRIQUES (souterraines ou aériennes)

Câbles souterrains

Câbles aériens

\* cocher la mention adéquate

Adresse exacte d'implantation des ouvrages : **Rue Edouard VERMEESCH – 59690 VIEUX-CONDE**

Référence(s) cadastrale(s) : Section(s) : **BE** - Numéro(s) : **361**

Longueur totale des lignes électriques : **9** mètres dont :  
9m de câble BTA/S 3x 240<sup>2</sup>+1x 115<sup>2</sup> Alu

Largeur totale de la tranchée : **0.40** mètres

**INDEMNITES :**

Au titre de l'intangibilité des ouvrages, une indemnité unique et forfaitaire de **cent vingt-cinq euro - 125€** (*inscrire la somme en toutes lettres*) sera versée au propriétaire par ENEDIS.

*NB : L'indemnité ne sera versée qu'après régularisation de la convention de servitudes par acte notarié*

**IDENTITE DU PROPRIETAIRE :**

Personne morale (société, association)

Personnes physiques (particulier)

\*cocher la mention adéquate

Nom **ou** Dénomination sociale : **Commune de VIEUX CONDE**

Prénom **et/ou** Forme juridique (SA, SARL., SCI., EURL., SNC.) : ....

Nationalité : ..... **ou** Capital social de : ...

Date de naissance **ou** de constitution : .....Lieu : .....

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés :

Adresse du siège social : Rue André MICHEL 59690 VIEUX-CONDE

Personne habilitée à représenter la société ou l'association

.....  
Qualité (PDG, Directeur, Gérant) :

Adresse où doit être transmise la correspondance (*si différente de l'adresse précitée*): .....

.....  
Téléphone domicile : ..... Téléphone travail : .....

Copie du titre de propriété **ou** coordonnées du notaire détenant le titre : .....



**Si personne physique**

Nom et prénom du conjoint :  
Nom de jeune fille :  
Régime matrimonial :

**Si collectivité locale**

Département **ou** Mairie de :  
Nom et prénom de la personne habilitée à signer :  
Adresse :

**Pour les copropriétés :**

Nom du promoteur (pour les nouvelles constructions) : .....  
Nom du syndicat : .....  
Adresse : .....

Nom et adresse du notaire chargé de rédiger le Cahier des Charges de la Société **ou** le règlement de copropriété : .....

Copie du Procès Verbal de l'Assemblée Générale qui a autorisée l'installation de l'ouvrage.

\*\*\*\*\*

Je soussigné, **Commune de VIEUX CONDE**

autorise : Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 € euros, dont le siège social est Tour Enedis 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442 - TVA intracommunautaire FR 66444608442, représentée par Thierry PAGES, dûment habilité à cet effet.

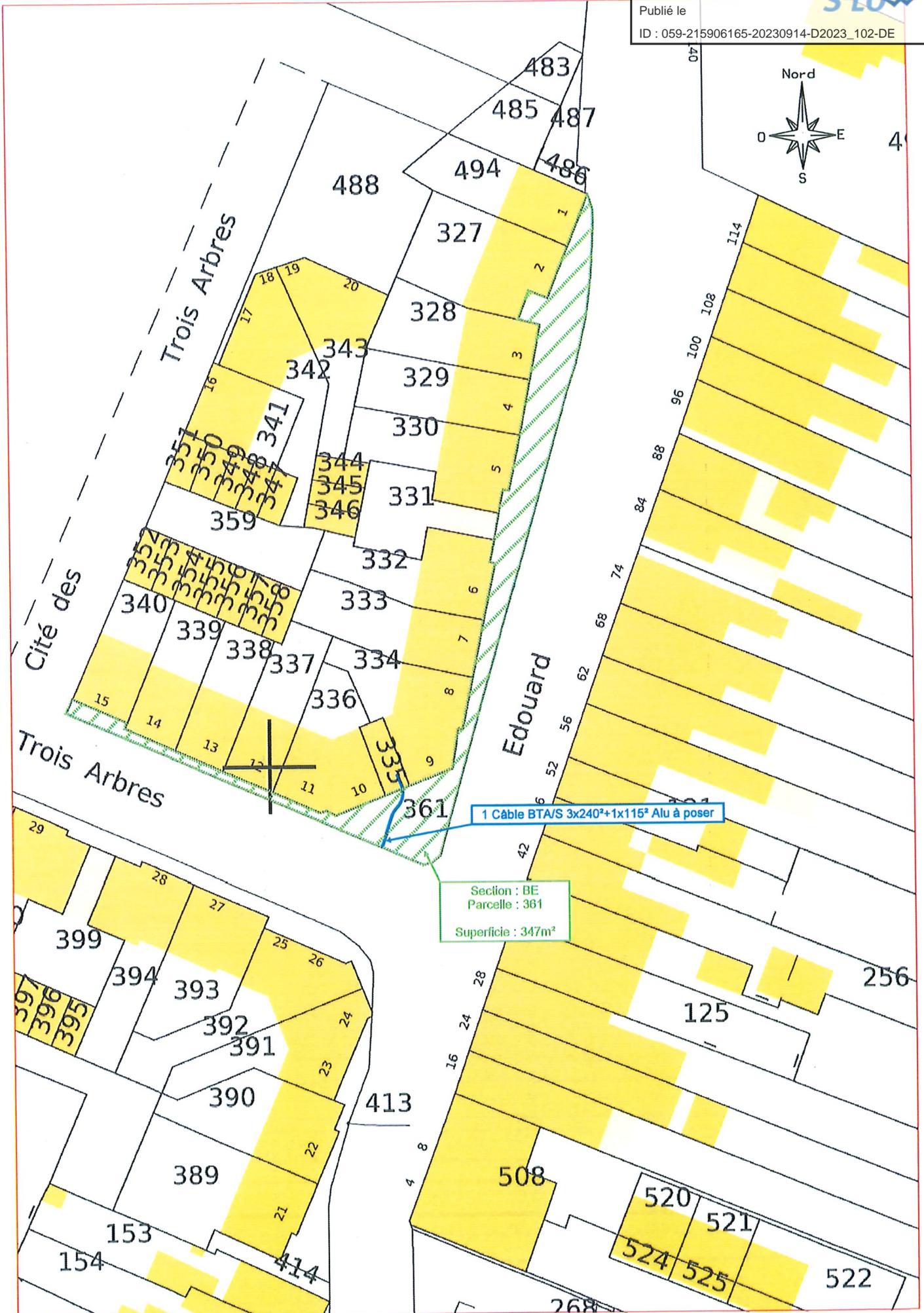
ENEDIS (préciser l'adresse de l'unité opérationnelle compétente)  
**INGENIERIE DE VALENCIENNES**  
**67 rue du Rempart**  
**59317 VALENCIENNES Cedex 9**

à implanter sur la parcelle de terrain désignée ci-dessus dont je suis propriétaire, les câbles électriques souterrains ou aériens, conformément au plan ci-joint.

**Cet accord se traduira par la signature d'une convention de servitudes à intervenir entre ENEDIS et nous-mêmes.**

Fait à : ..... Le .....

Signature du/des propriétaire(s)



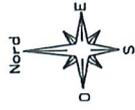
Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le



ID : 059-215906165-20230914-D2023\_102-DE



Echelle : 1/200e



Commune(s) : VIEUX-CONDE Cité des trois Arbres

Convention 01  
Parcelle BE 361

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le



ID : 059-215906165-20230914-D2023\_102-DE

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 059-215906165-20230914-D2023\_102-DE



Département :  
NORD

Commune :  
VIEUX-CONDE

Section : BE  
Feuille : 000 BE 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 01/09/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

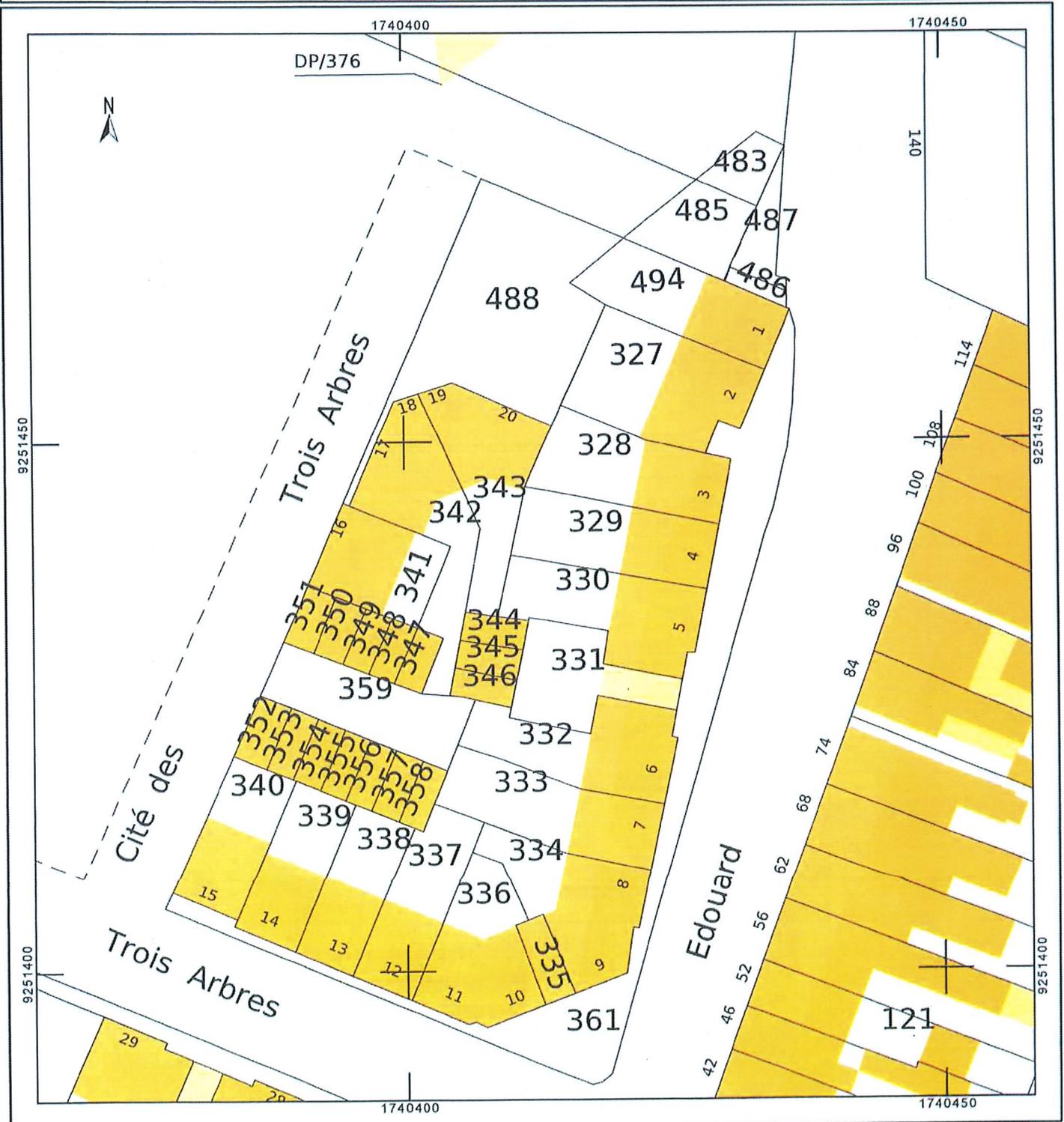
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

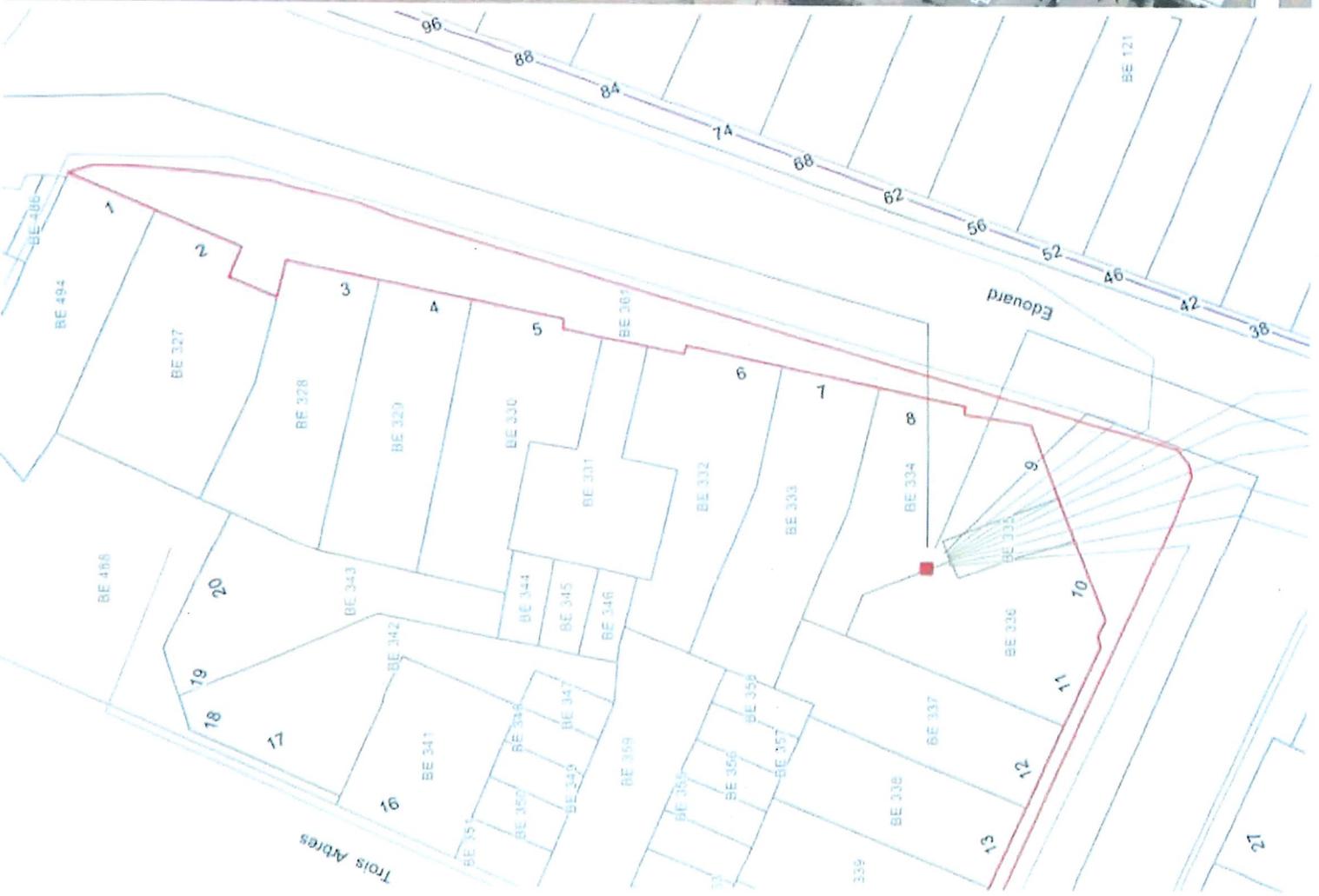
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Service départemental des impôts  
fonciers  
Pôle de topographie et de gestion  
cadastrale Rue Raoul Follereau 59322  
59322 VALENCIENNES CEDEX  
tél. 03 27 14 66 80 -fax  
sdf.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE VALENCIENNES

SÉANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE  
2023

Date de convocation : 07/09/2023

Date d'affichage : 07/09/2023

**Effectif du**

**Conseil Municipal** : 33

Présents : 26

Excusés : 7

**Exprimés : unanimité**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

**Secrétaire de séance :**

Fabienne DELCOURT

D2023\_103

DIRECTION DES SERVICES  
TECHNIQUES

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 059-215906165-20230914-D2023\_103-DE

S<sup>2</sup>LOW



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

**Présents** : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, M. SIMON Didier, Mme DELCOURT Fabienne, M. SMITS Jean-François, Mme MAKSYMOWICZ Louise, M. LIEGEOIS Bernard, M. FORTE Serge, Mme SEMAILLE Virginie, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, M. PETITJEAN Michael, Mme ROSART Anne-Sophie, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, Mme LELONG Christelle, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

**Excusés** : Mme DI BELLO Christine (procuration à M. SIDER Joel), Mme BERLINET Nicole (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. ARBOUCHE Mohamed (procuration à M. SMITS Jean-François), Mme BOUHEZILA Malika (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme SIMON Pauline (procuration à M. SIMON Didier), M. ANDRE Jimmy (procuration à M. BUSTIN David), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

**Convention de servitudes – Ville de VIEUX-CONDE à ENEDIS sur les parcelles cadastrées sections BH 400, 402 et 404 situées lieudit « Carnot »**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 concernant le Conseil Municipal et ses modalités de fonctionnement,

**Vu** le Décret n°67-886 du 6 octobre 1967,

**Vu** les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité par le Code de l'énergie (art.L.323-3 et suivants et art. R.323-1 et suivants),

**Vu** les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et ENEDIS,

**Considérant** le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés par ENEDIS doivent emprunter une parcelle de terrain appartenant à la Commune,

**Considérant** que les parcelles cadastrées section BH 400, 402 et 404 situées lieudit « Carnot », sont considérées comme non exploitées,

**Considérant** que la société ENEDIS propose à la Commune d'effectuer les travaux conformément au tracé des ouvrages qui a été jointe à la convention,

M. le Maire précise que les droits et servitudes consentis à ENEDIS conformément à l'article 1 de la convention, ainsi que les droits et obligations de la Commune en tant que propriétaire de la parcelle (article 2).

M. le Maire informe que la convention est conclue, à titre gratuit, sauf lorsque la parcelle fait l'objet d'une exploitation boisée, forestière ou agricole.

La présente convention a pour but de conférer des droits plus étendus à ENEDIS, elle pourra être authentifiée par acte notarié pour une publication au service de la Publicité foncière, les frais dudit acte restant à la charge d'ENEDIS.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **AUTORISER** M. le Maire à signer la convention jointe en annexe à cette délibération et signer tous documents nécessaires pour la réalisation de ce projet.

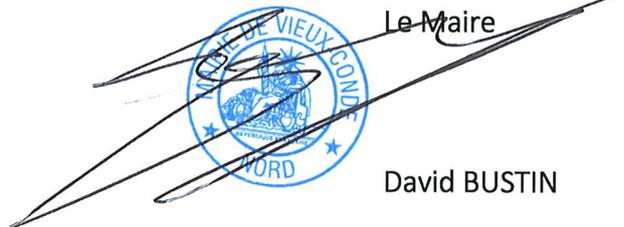
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Délibéré en séance,

La Secrétaire de séance



Fabienne DELCOURT

Le Maire



David BUSTIN



## CONVENTION DE SERVITUDES

### CONVENTION A06

Commune de : Vieux-Condé

Département : NORD

Une ligne électrique aérienne : 400 Volts

N° d'affaire Enedis : DA22/202866 Renforcement-ABT-rue Carnot-VIEUX CONDE

Chargé d'affaire Enedis : HENNEUSE Kévin

### CONVENTION DE SERVITUDES

Entre les soussignés :

#### La Société Enedis,

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 270 037 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, ayant son siège social 34, place des Corolles, 92079 Paris La Défense Cedex,

Représentée par Thierry PAGES : Direction Régionale NPDC 174 ave de la République 59110 La Madeleine, dûment habilité à cet effet,

(« Enedis ») d'une part,

Et

Nom \* : ASSOCIATION ESPOIR Avenir représenté(e) par C. Theauk ..... dûment habilité(e) à cet effet

Demeurant à : ~~EN MAIRIE 0054 RUE JEAN JAURES, 59278 ESCAUTPONT~~ 3 bis rue du Pont

Téléphone : 03 27 26 77 33

Né(e) à :

Agissant en qualité Propriétaire des bâtiments et terrains ci-après indiqués par bail emphytéotique

Nom \* : COMMUNE DE VIEUX CONDE représenté(e) par son (sa) M. BUSTIN David Maire ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil ....Municipal..... en date du 14 septembre 2023.....

Demeurant à : EN MAIRIE 0000 RUE ANDRE MICHEL, 59690 VIEUX-CONDE

Téléphone : 03.27.21.87.00.....

Né(e) à : Valenciennes

Agissent en qualité Propriétaire des bâtiments et terrains ci-après indiqués

désigné ci-après par l'appellation « le propriétaire » d'autre part,

#### Il a été exposé ce qui suit :

Le propriétaire déclare que la/les parcelle(s) ci-après désigné(s) lui appartient/appartiennent :

Commune	Prefixe	Section	Numéro de parcelle	Lieux-dits	Nature éventuelle des sols et cultures (Cultures légumières, prairies, pacage, bols, forêt ...)
Vieux-Condé		BH	0400	CARNOT	

Vieux-Condé		BH	0402	CARNOT	
Vieux-Condé		BH	0404	CARNOT	

Le propriétaire déclare que la/les parcelle(s) ci-dessus désignée(s) est/sont actuellement (\*) :

- exploitée(s) par lui-même.
- exploitée(s) par M. qui sera indemnisé directement par Enedis en vertu desdits articles s'il les exploite lors de la construction des ouvrages. Si à cette date ce dernier a abandonné l'exploitation, l'indemnité sera payée à son successeur.
- non exploitée(s)

(\* ne concerne que les parcelles boisées ou forestières et les terrains agricoles : veiller à bien rayer les mentions inutiles)

Les parties, vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité par le Code de l'énergie (art. L. 323-3 et suivants et art. R. 323-1 et suivants), vu le décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et Enedis et à titre de reconnaissance de ces droits \* (mention aux textes agricoles à supprimer si le cas d'espèce n'est pas concerné et ce afin d'éviter toute confusion auprès du client), sont convenues de ce qui suit :

#### ARTICLE 1 - Droits de servitudes consentis à Enedis

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages, mentionnés ci-dessous, sur la(les) parcelle(s) ci-dessus désignée(s), le propriétaire reconnaît à Enedis, les droits suivants :

1/ Etablir à demeure 0 support(s) (équipés ou non) et 2 ancrages pour conducteurs aériens d'électriciens à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique ou sur les toits ou terrasses des bâtiments

Pour les supports, les dimensions approximatives au sol (fondations comprises) sont respectivement :

2/ Faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus des dites parcelles désignées sur une longueur totale d'environ 16 mètres

3/ Encadrer un ou plusieurs coffret(s) et/ou ses accessoires notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de ..... mètres

4/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvent à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu' Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment la réglementation relative à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages (art. L. 554-1 et suivants et art. R. 554-1 et suivants du Code de l'environnement ; arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution)

5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc)

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui, en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

#### ARTICLE 2 - Droits et obligations du propriétaire

2.1/ Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles.

Le propriétaire s'interdit toutefois de faire sous le tracé et à proximité des ouvrages définis à l'article 1er, aucune plantation d'arbres ou arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages. Le propriétaire s'interdit également de porter atteinte à la sécurité des installations.

2.2/ Si le propriétaire se propose soit de clore, soit de bâtir, soit de démolir, réparer ou surélever une construction existante, il devra faire connaître à Enedis par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception adressée au domicile élu ci-dessus

mentionné, deux mois avant le début des travaux, la nature et la consistance des travaux qu'il envisage d'entreprendre en fournissant tous les éléments d'appréciation ; Enedis sera tenue de lui répondre dans le délai d'un mois à compter de la date de l'avis de réception.

Si la distance réglementaire entre les ouvrages établis sur la parcelle et la construction projetée n'est pas respectée, Enedis sera tenue de modifier ou de déplacer les ouvrages électriques. Cette modification ou ce déplacement sera réalisé selon le choix technique arrêté par Enedis et à ses frais. Cependant, le propriétaire pourra consentir au maintien des ouvrages moyennant le versement d'une indemnité en raison de l'obstacle apporté à la réalisation de ses projets.

Si Enedis est amenée à modifier ou à déplacer ses ouvrages, il pourra demander au propriétaire ou l'exploitant du terrain, compte tenu de la durée pendant laquelle les ouvrages auront été implantés, la restitution de tout ou partie de l'indemnité versée uniquement dans l'hypothèse d'un terrain agricole, boisé ou forestier, en application de l'article 3 ci-dessous.

Si le propriétaire n'a pas, dans le délai de deux ans à partir de la modification ou du déplacement, exécuté les travaux projetés, Enedis sera en droit de lui réclamer le remboursement des frais de modification ou de déplacement des ouvrages, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts s'il y a lieu.

### ARTICLE 3 – Indemnisation éventuelle

3.1/ La présente convention est conclue à titre gratuit, sauf lorsque la parcelle objet de la présente convention fait l'objet d'une exploitation boisée, forestière ou agricole au sens des protocoles d'accord<sup>1</sup>, conclus entre la profession agricole et Enedis, en vigueur à la date de signature de la présente convention.

Dans ces seules hypothèses, le distributeur Enedis verse à titre de compensation forfaitaire des préjudices de toute nature résultant pour celui-ci de l'exercice de droits reconnus à l'article 1er :

Dans ces seules hypothèses, Enedis verse au propriétaire et/ou l'exploitant, qui accepte, à titre de compensation forfaitaire des préjudices de toute nature résultant pour celui-ci de l'exercice de droits reconnus à l'article 1er, une indemnité de zéro euro euros (inscrire la somme en toutes lettres), se décomposant de la façon suivante :

- Implantation de ..... support(s) : .....Euro(s)
- surplomb : ..... mètres : .....Euro(s)

**(Veiller à bien supprimer toutes mentions aux protocoles conclus entre la profession agricole et Enedis si le cas d'espèce n'est pas concerné autrement dit, si la parcelle ne fait pas l'objet d'une exploitation boisée forestière ou agricole)**

3.2/ Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures, bois, forêts et aux biens à l'occasion de la construction, de la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages (à l'exception des abattages et délagages d'arbres indemnisés au titre du paragraphe 3.1) feront l'objet, d'une indemnité versée suivant la nature du dommage, soit au propriétaire, soit à l'exploitant et fixé à l'amiable ou à défaut d'accord, par le tribunal compétent.

<sup>1</sup> Protocoles « dommages permanents » et « dommages instantanés » relatifs à l'implantation et aux travaux des lignes électriques aériennes et souterraines situées en terrains agricoles.

### ARTICLE 4 – Responsabilités

Enedis prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble

### ARTICLE 5 – Effets de la présente convention

En vertu du décret n° 87-886 du 6 octobre 1987, la présente convention produit, tant à l'égard du propriétaire et de ses ayants droit que des tiers, les effets de l'approbation du projet de détail des tracés par le préfet. Par voie de conséquence, le propriétaire s'engage dès maintenant à porter la présente convention à la connaissance des personnes qui ont ou qui acquièrent des droits sur les parcelles traversées par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire

Il s'engage en outre à faire reporter dans tout acte relatif aux parcelles concernées par les ouvrages électriques définis à l'article 1er, les termes de la présente convention.

### ARTICLE 6 – Litiges

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

**ARTICLE 7 – Entrée en application**

La présente convention prend effet à compter de la date de signature la plus tardive par les parties. Elle est conclue pour la durée de vie des ouvrages dont il est question à l'article 1er ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

Eu égard aux impératifs du service public de la distribution d'électricité, le propriétaire autorise Enedis à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

**ARTICLE 8 – Données à caractère personnel**

Enedis s'engage à traiter les données personnelles recueillies pour la bonne exécution de la présente convention (noms, prénoms, adresse, etc.), conformément à la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement général sur la protection des données.

Elles sont conservées pendant la durée de vie de l'ouvrage et sont destinées à Enedis, ses prestataires et le cas échéant aux tiers autorisés ou tout tiers qui justifierait d'un intérêt majeur.

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données, de rectification, d'opposition et d'effacement pour motifs légitimes. Vous pouvez exercer vos droits à l'adresse suivante (adresse de l'unité).

**ARTICLE 9 – Formalités**

La présente Convention sera visée pour timbre et enregistrée auprès des services des impôts en application de l'article 1045 du Code Général des Impôts.

Un exemplaire de la convention sera remis au propriétaire après accomplissement par Enedis des formalités nécessaires.

Fait en quatre (4) exemplaires originaux.

Date de signature : 17 juillet 2023

Nom Prénom	Signature
ASSOCIATION ESPOIR AVENIR représenté(e) par <u>C. Theart</u> ..... , dûment habilité(e) à cet effet	<i>lu et approuvé</i> 
COMMUNE DE VIEUX CONDE représenté(e) par son (sa) ..... , ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil ..... en date du	

Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU et APPROUVE"



**FICHE D'IDENTITE PROPRIETAIRE**

**PASSAGE DE LIGNES ELECTRIQUES (souterraines ou aériennes)**

Câbles souterrains x Câbles aériens

\* cocher la mention adéquate

Adresse exacte d'implantation des ouvrages:

230 – 234 – 240 Rue Carnot, 59690 VIEUX-CONDE

Référence(s) cadastrale(s) : Section(s) : BH Numéro(s) : 400 / 402 / 404

Longueur totale des lignes électriques : 16 ml

**IDENTITE DU PROPRIETAIRE**

Personne morale (société, association)

Personne physique (particulier)

\*cocher la mention adéquate

Dénomination sociale : .....

Forme juridique (SA, SARL, SCI, EURL, SNC) : .....

Capital social de : ..... €

Date de constitution : .....Lieu : .....

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : .....

Adresse du siège social :

.....  
.....  
.....

Personne habilitée à représenter la société ou l'association .....

Qualité (PDG, Directeur, Gérant) : .....

Adresse où doit être transmise la correspondance (si différente de l'adresse précitée):

.....  
.....  
.....

Téléphone domicile : ..... Téléphone travail : .....

Nom et coordonnées du Notaire du propriétaire : .....

Copie du titre de propriété : oui / non

Si collectivité locale

Département ou Mairie de : .....

Nom et prénom de la personne habilitée à signer : .....

Adresse : .....

\*\*\*\*\*

Je Soussigné, .....

autorise :

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 € euros, dont le siège social est Tour Enedis 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442 - TVA intracommunautaire FR 66444608442, représentée par Thierry PAGES : Direction Régionale NPDC 174 ave de la République 59110 La Madeleine, dument habilité à cet effet,

à implanter sur la parcelle de terrain désignée ci-dessus dont je suis propriétaire, les câbles électriques souterrains ou aériens, conformément au plan ci-joint.

Cet accord se traduira par la signature d'une convention de servitudes à intervenir entre ENEDIS et moi-même.

Fait à : ..... Le .....

Signature du propriétaire

## Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : VIEUX-CONDE (59).

### Références de la parcelle 000 BH 404

Référence cadastrale de la parcelle	000 BH 404
Contenance cadastrale	396 mètres carrés
Adresse	230 RUE CARNOT 59690 VIEUX-CONDE

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le



ID : 059-215906165-20230914-D2023\_103-DE

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 059-215906165-20230914-D2023\_103-DE



Département :  
NORD

Commune :  
VIEUX-CONDE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : BH  
Feuille : 000 BH 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

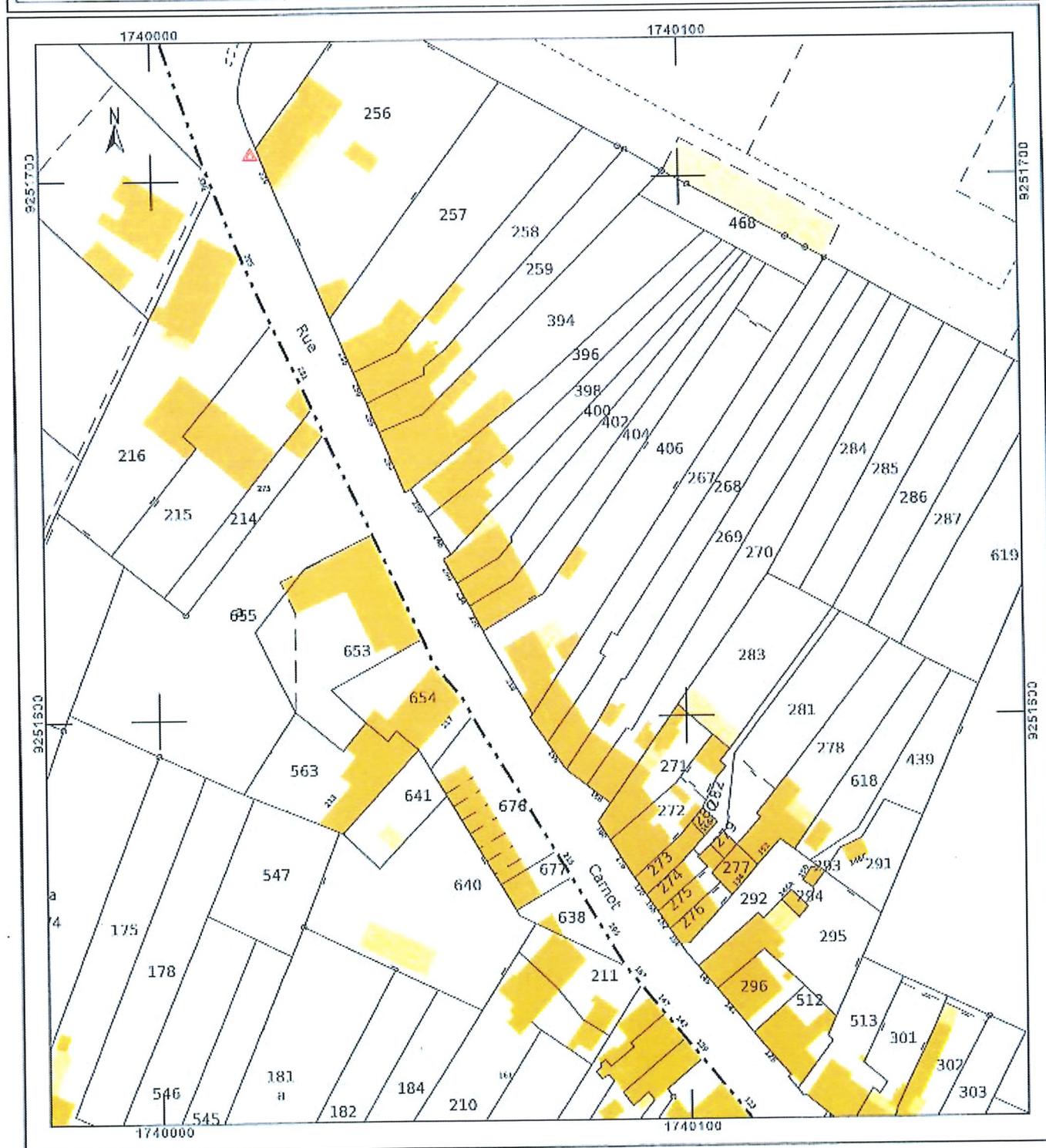
Date d'édition : 10/05/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CG50  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

Service départemental des impôts  
fonciers  
Pôle de topographie et de gestion  
cadastrale Rue Raoul Follereau 59322  
59322 VALENCIENNES CEDEX  
tél. 03 27 14 66 80 - fax  
sdlf.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le



ID : 059-215906165-20230914-D2023\_103-DE

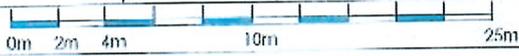


Câbles aériens à déposer



ABT150 AI à poser

Pose d'un nouveau câble de branchement ABT35 AI jusqu'au point de pénétration



Affaire ENEDIS : N°DA22/202868

CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS  
PASSAGE D'UN CÂBLE BASSE TENSION EN FACADE

Date: 12/04/2023  
Indice : A

Feuille: 1/200

Folio: 01/01

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le



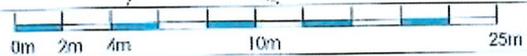
ID : 059-215906165-20230914-D2023\_103-DE

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 059-215906165-20230914-D2023\_103-DE



Al'ole ENEDIS : N°DA22/202864	CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS PASSAGE D'UN CÂBLE BASSE TENSION EN FACADE	Date: 12/04/2023 Indice : A	Echelle: 1/200	Folio: 01/01
----------------------------------	--	--------------------------------	----------------	--------------

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le



ID : 059-215906165-20230914-D2023\_103-DE

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023



Publié le

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
ID : 059-215906165-20230914-D2023\_V103-DE

Service départemental des impôts  
fonciers  
Pôle de topographie et de gestion  
cadastrale Rue Raoul Follereau 59322  
59322 VALENCIENNES CEDEX  
tél. 03 27 14 66 80 -fax  
sdif.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Département :  
NORD

Commune :  
VIEUX-CONDE

Section : BH  
Feuille : 000 BH 01

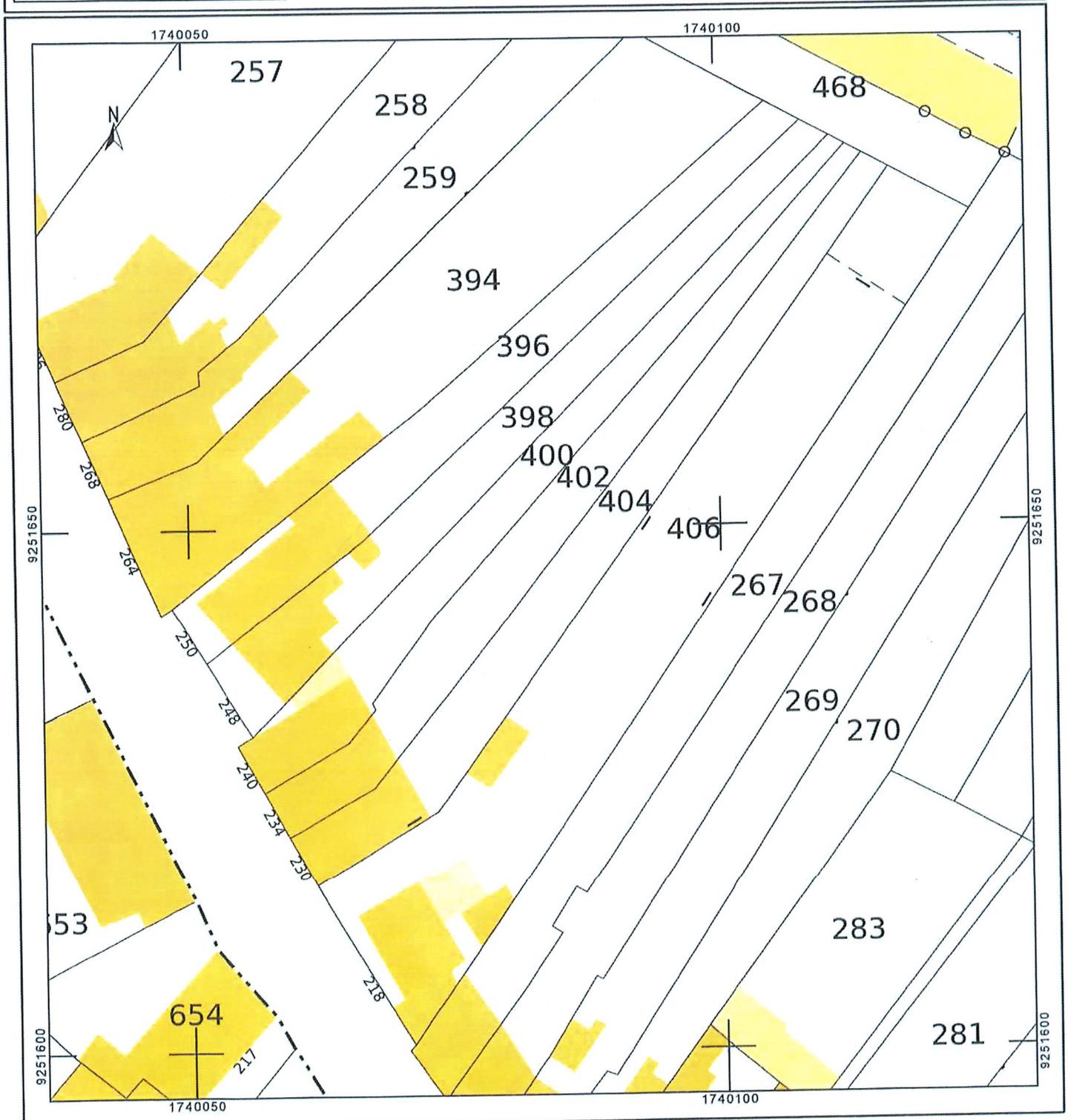
Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 01/09/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL





**SÉANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE  
2023**

Date de convocation : 07/09/2023

Date d'affichage : 07/09/2023

**Effectif du  
Conseil Municipal** : 33

Présents : 26

Excusés : 7

**Exprimés : unanimité**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

**Secrétaire de séance :**  
Fabienne DELCOURT

D2023\_104

DIRECTION DES SERVICES  
TECHNIQUES

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

**Présents** : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, M. SIMON Didier, Mme DELCOURT Fabienne, M. SMITS Jean-François, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, M. FORTE Serge, Mme SEMAILLE Virginie, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, M. PETITJEAN Michael, Mme ROSART Anne-Sophie, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, Mme LELONG Christelle, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

**Excusés** : Mme DI BELLO Christine (procuration à M. SIDER Joel), Mme BERLINET Nicole (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. ARBOUCHE Mohamed (procuration à M. SMITS Jean-François), Mme BOUHEZILA Malika (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme SIMON Pauline (procuration à M. SIMON Didier), M. ANDRE Jimmy (procuration à M. BUSTIN David), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

**Cession d'un terrain appartenant à la Ville de VIEUX-CONDE, cadastré AT parcelles n°1051 et 1053, situé rue Emile Zola à VIEUX-CONDE**

Vu la délibération D2016\_021 du 13 avril 2016 actant l'autorisation de la vente et la division en deux lots de terrains situés rue Emile Zola à Vieux-Condé,

**Considérant** que le prix de vente a été fixé à 55 € du mètre carré,  
M. le Maire informe qu'un acquéreur a fait une proposition d'achat au prix de 50 325 € pour le lot qui sera repris au cadastre sous les références AT 1051 et 1053 d'une contenance totale de 915 m<sup>2</sup>.

Il s'agit de Monsieur et Madame AYDIN Setin demeurant 12 place Roger Salengro à QUIEVRECHAIN (59920).

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières.

Vu l'article L.2221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif aux modes de cession d'immeubles relevant du domaine privé des collectivités territoriales,

**Considérant** que M. le Maire propose au Conseil Municipal de donner une suite favorable à la vente de ce terrain,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- AUTORISER la vente du terrain situé rue Emile Zola, cadastré AT parcelles n° 1051 et 1053 d'une contenance de 915 m<sup>2</sup> à M. et Mme AYDIN Setin demeurant 12 place Roger Salengro à QUIEVRECHAIN (59920) au prix de 50 325 €.
- AUTORISER M. le Maire à signer tous documents et l'acte authentique qui sera dressé en l'étude de Maître DELDICQUE, Notaire situé 10, place Verte à Condé-sur-l'Escaut (59163) désigné pour établir l'acte de vente. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Délibéré en séance,

La Secrétaire de séance



Fabienne DELCOURT

Le Maire



David BUSTIN

Département :  
NORD

Commune :  
VIEUX-CONDE

Section : AT  
Feuille : 000 AT 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 05/09/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le par le centre des impôts foncier suivant :

ID : 059-215906165-20230914-D2023\_104-DE

Pôle de topographie et de gestion  
cadastrale Rue Raoul Follereau 59322  
59322 VALENCIENNES CEDEX  
tél. 03 27 14 66 80 -fax  
sdif.nord.ptgc@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Commune :  
VIEUX-CONDE (616)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1402 K  
Document vérifié et numéroté le 08/11/2016  
A Valenciennes PTGC  
Par Geoffrey ROUSSELLE  
Inspecteur des Finances Publiques  
Signé

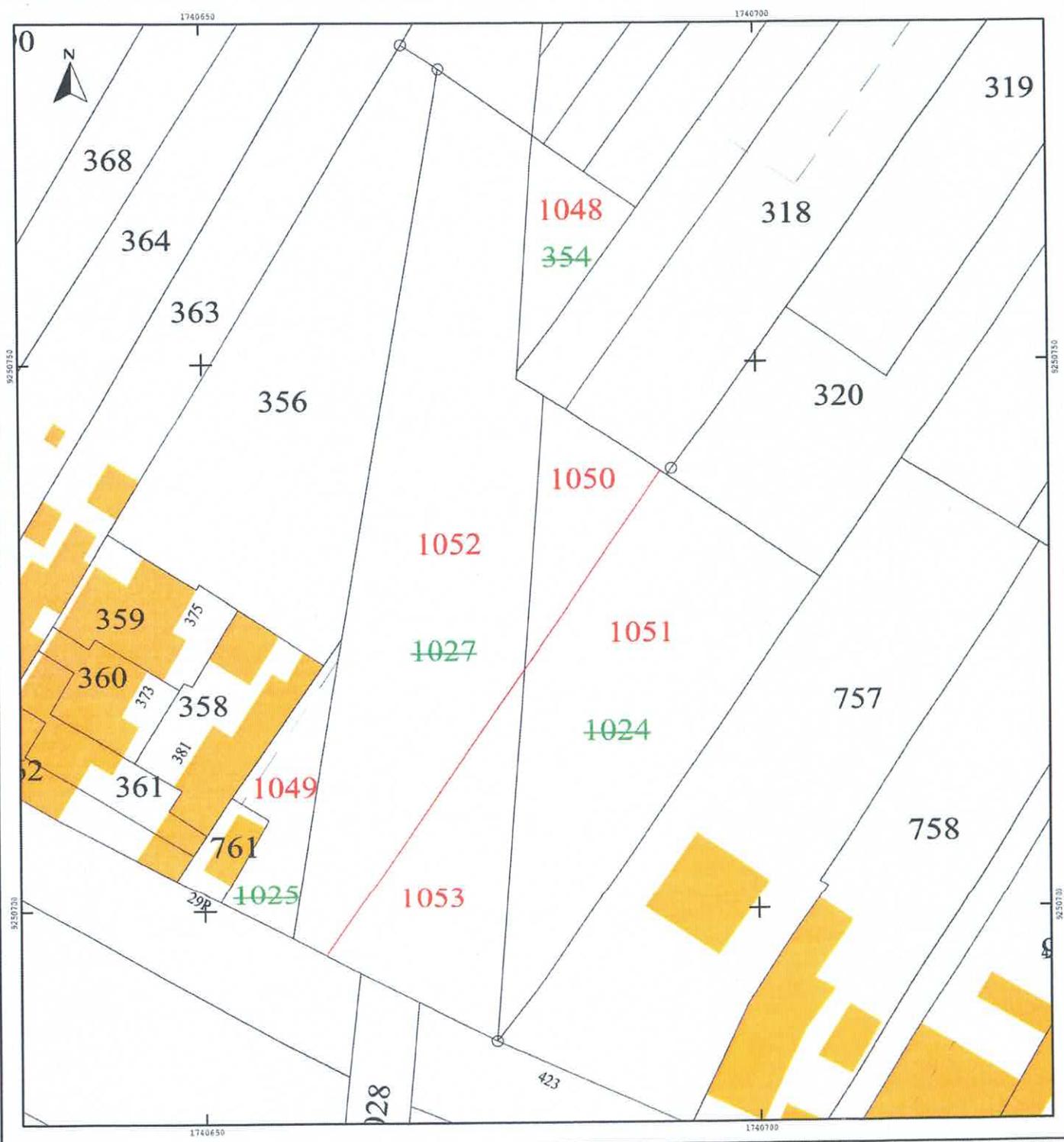
Centre des Impôts foncier de :  
Pôle topographique de gestion cadastrale  
Centre des finances publiques  
Rue Raoul Follereau  
B.P. 10439  
59322 VALENCIENNES CEDEX  
Téléphone : 0327146270  
Fax : 0327146680  
ptgc.nord-valenciennes@dgif.finances.gouv.fr

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous signés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau,  
B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la feuille n° 6463.  
\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'édition : 08/11/2016  
Support numérique : \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpentage dressé  
Par Carine HONORE (2)  
Réf. :  
Le 16/09/2016

(1) Rayer les mentions inutiles. Le formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renoué par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'associé copropriétaire, etc...)



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE VALENCIENNES

SÉANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE  
2023

Date de convocation : 07/09/2023

Date d'affichage : 07/09/2023

Effectif du  
Conseil Municipal : 33

Présents : 26

Excusés : 7

Exprimés : unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance :  
Fabienne DELCOURT

D2023\_105

DIRECTION DES SERVICES  
TECHNIQUES

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 059-215906165-20230914-D2023\_105-DE

S<sup>2</sup>LOW



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

**Présents** : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, M. SIMON Didier, Mme DELCOURT Fabienne, M. SMITS Jean-François, Mme MAKSYMOWICZ Louïsette, M. LIEGEOIS Bernard, M. FORTE Serge, Mme SEMAILLE Virginie, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, M. PETITJEAN Michael, Mme ROSART Anne-Sophie, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, Mme LELONG Christelle, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

**Excusés** : Mme DI BELLO Christine (procuration à M. SIDER Joel), Mme BERLINET Nicole (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. ARBOUCHE Mohamed (procuration à M. SMITS Jean-François), Mme BOUHEZILA Malika (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme SIMON Pauline (procuration à M. SIMON Didier), M. ANDRE Jimmy (procuration à M. BUSTIN David), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

### Cession d'une partie d'un terrain appartenant à la Ville de VIEUX-CONDE, cadastré BH parcelle n°578, à la SCI ASMA, représentée par Mme Anne-Sophie VANHEEMS-DEHAUT.

Vu la délibération D2023\_007 du 9 mars 2023 actant la vente d'une partie du terrain cadastré BH parcelle n°578 d'une contenance de 96 m<sup>2</sup> comme indiqué au plan de bornage à Mme Anne-Sophie VANHEEMS-DEHAUT pour la construction d'un local commercial.

Considérant aujourd'hui qu'il y a lieu de rectifier que la cession se fera au profit de la SCI ASMA, représentée par Mme Anne-Sophie VANHEEMS-DEHAUT domiciliée au 1 070 rue Albert Ricquier à Beuvry-La-Forêt (59310).

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- PORTER la modification au profit de la SCI ASMA représentée par Mme Anne-Sophie VANHEEMS-DEHAUT domiciliée au 1 070 rue Albert Ricquier à Beuvry-La-Forêt (59310),

- **AUTORISER** la vente d'une partie du terrain cadastré section BH parcelle n°578 d'une contenance de 96 m<sup>2</sup> à la SCI ASMA, représentée par Mme Anne-Sophie VANHEEMS-DEHAUT au prix de 3 000 € selon les conditions de la délibération D2023\_007 du 09 mars 2023,
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tous documents et l'acte authentique nécessaires pour la réalisation de ce projet. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Délibéré en séance,

La secrétaire de séance



Fabienne DELCOURT

Le Maire



David BUSTIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE VALENCIENNES

SÉANCE DU JEUDI 09 MARS 2023

Date de convocation : 02/03/2023

Date d'affichage : 02/03/2023

Effectif du  
Conseil Municipal : 33

Présents : 25

Excusés : 8

Exprimés : unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance :  
Serge FORTE

D2023\_007

TECHNIQUES

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Publié le 22/03/2023

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le 21/03/2023

Publié le

ID : 059-215906165-20230914-D2023\_105-DE

ID : 059-215906165-20230309-D2023\_007-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

Présents : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, M. SIMON Didier, M. SMITS Jean-François, Mme MAKSYMOWICZ Louisette, M. LIEGEOIS Bernard, Mme DI BELLO Christine, M. FORTE Serge, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, M. DAPSENCE Germain, Mme MULETTE REAL Carine, M. ANDRE Jimmy, Mme LELONG Christelle, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

Excusés : Mme DELCOURT Fabienne (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme SEMAILLE Virginie (procuration à M. BUSTIN David), Mme BERLINET Nicole (procuration à Mme DI CRISTINA Caroline), Mme SALINGUE Ghislaine (procuration à M. SMITS Jean-François), M. ARBOUCHE Mohamed (procuration à Mme MAKSYMOWICZ Louisette), Mme BOUHEZILA Malika (procuration à Mme DI BELLO Christine), Mme SIMON Pauline (procuration à M. SIMON Didier), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

### Cession d'une partie d'un terrain appartenant à la ville à Mme VANHEEMS-DEHAUT

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande de Mme Anne-Sophie Vanheems-Dehaut de faire l'acquisition d'une partie du terrain cadastré BH parcelle n°578 d'une contenance de 224 m<sup>2</sup> situé près de son officine dans le but de construire un local commercial.

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

Vu l'article L.2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles relevant du domaine privé des collectivités territoriales,

Vu l'article L.3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'Etat sur les projets de cession d'immeuble poursuivis par les collectivités territoriales,

Considérant que par courrier en date du 30 novembre 2022, Mme Anne-Sophie Vanheems-Dehaut a émis le souhait de faire l'acquisition d'une partie du terrain cadastré section BH parcelle n°578 situé rue du Docteur Castiau dans le but de construire un local commercial.

Considérant que l'emprise à céder consiste en un terrain de forme rectangulaire en nature d'espace vert et engazonné situé à l'arrière d'une aire de stationnement,

Considérant qu'un plan de bornage a été établi par un géomètre-expert qui a défini la surface de la parcelle à céder à 96 m<sup>2</sup>,

Considérant que par avis en date du 12 janvier 2023, le service du Domaine a estimé la valeur vénale du terrain à céder à 3 000 €,

Considérant le courrier en date du 14 février 2023 de Mme Anne-Sophie Vanheems-Dehaut donnant son accord sur l'acquisition d'une partie du terrain au prix de 3 000 €,

Considérant que M. Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la cession d'une partie du terrain cadastré section BH parcelle n°578 pour une contenance de 96 m<sup>2</sup>.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- AUTORISER la vente d'une partie du terrain cadastré section BH parcelle n°578 d'une contenance de 96 m<sup>2</sup> à Mme Anne-Sophie Vanheems-Dehaut demeurant au 88, rue du Docteur Castiau à Vieux-Condé au prix de 3 000 € dans le but de construire un local commercial.

- AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents et l'acte authentique qui sera dressé en l'étude de Maître DELDICQUE, Notaire situé 10, place Verte à Condé-sur-l'Escaut (59163) désigné pour établir l'acte de vente. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Délibéré en séance,

Le Secrétaire de séance



Serge FORTE

Le Maire



David BUSTIN

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

Le plan visualisé sur ce site est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
ID : 059-215906165-20230914-D2023\_105-DE



Département :  
NORD

Commune :  
VIEUX-CONDE

Section : BH  
Feuille : 000 BH 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 24/02/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50  
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

# DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

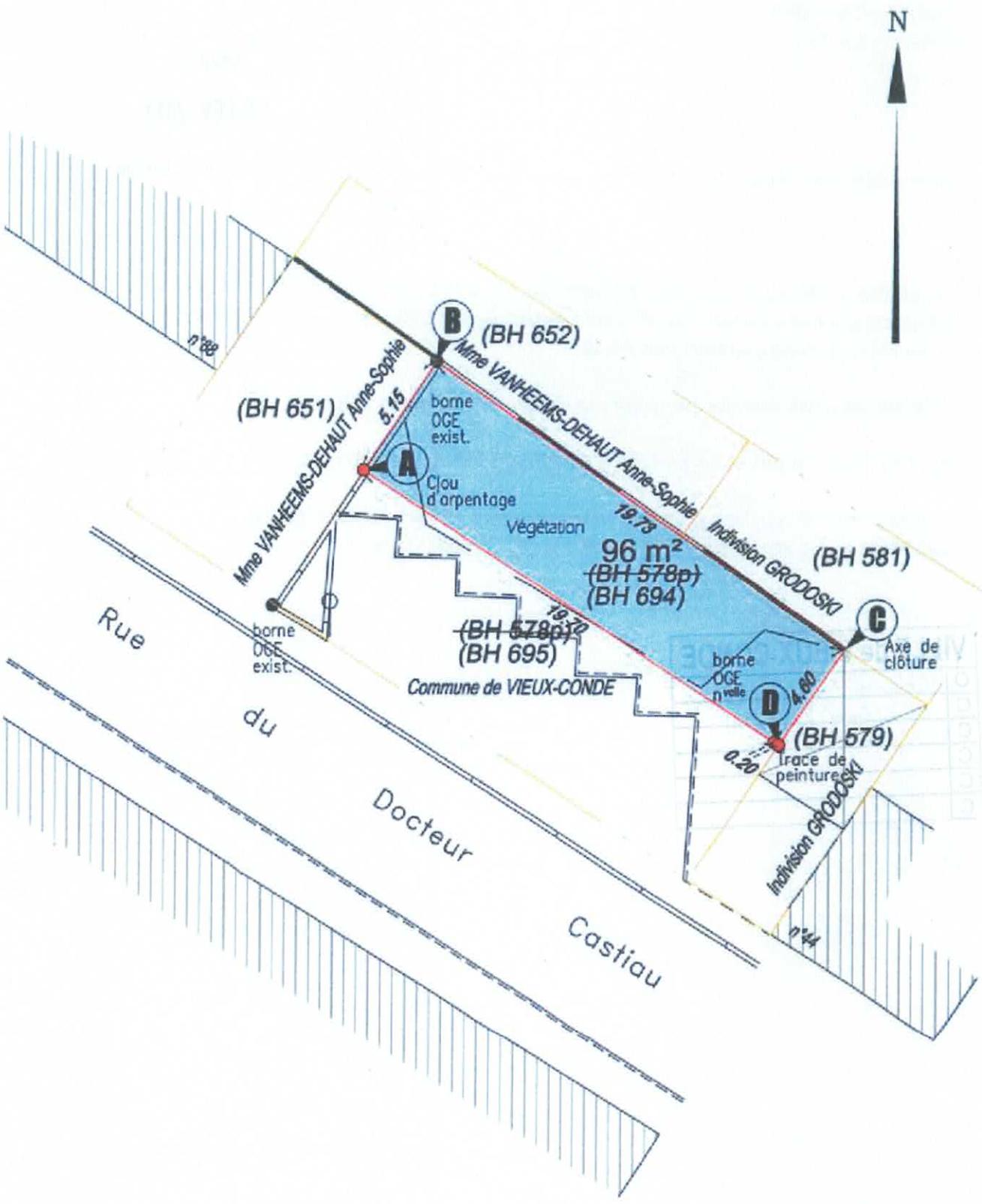
## PLAN DE SITUATION

fonciers  
Pôle de topographie et de gestion cadastrale  
Rue Raoul Follereau 59322  
59322 VALENCIENNES CEDEX  
tél. 03 27 14 66 80 - fax  
sdif.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE VALENCIENNES

**SÉANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE  
2023**

Date de convocation : 07/09/2023

Date d'affichage : 07/09/2023

**Effectif du  
Conseil Municipal** : 33

Présents : 26

Excusés : 7

**Exprimés : unanimité**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

**Secrétaire de séance :**  
Fabienne DELCOURT

D2023\_106

DIRECTION DES SERVICES  
TECHNIQUES

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 059-215906165-20230914-D2023\_106-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

**Présents** : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, M. SIMON Didier, Mme DELCOURT Fabienne, M. SMITS Jean-François, Mme MAKSYMOWICZ Louise, M. LIEGEOIS Bernard, M. FORTE Serge, Mme SEMAILLE Virginie, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, M. PETITJEAN Michael, Mme ROSART Anne-Sophie, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, Mme LELONG Christelle, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

**Excusés** : Mme DI BELLO Christine (procuration à M. SIDER Joel), Mme BERLINET Nicole (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. ARBOUCHE Mohamed (procuration à M. SMITS Jean-François), Mme BOUHEZILA Malika (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme SIMON Pauline (procuration à M. SIMON Didier), M. ANDRE Jimmy (procuration à M. BUSTIN David), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

### Cession d'une parcelle appartenant à la Ville de VIEUX-CONDE, cadastrée section AM parcelle n°2, située 138 rue Oscar Loriau à VIEUX-CONDE

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

Vu l'article L.2221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif aux modes de cession d'immeubles relevant du domaine privé des collectivités territoriales,

Vu la délibération D2012\_145 du 05 juillet 2012 ayant autorisé l'incorporation dans le domaine communal du bien vacant sans maître, sis 138, rue Oscar Loriau cadastré AM n°2 qui se compose d'un immeuble d'habitation en mauvais état, démolé depuis, sur une parcelle de 842 m<sup>2</sup>,

**Considérant** le courrier de M. BELURIER Florian reçu en mairie le 31 août 2023, proposant à M. le Maire une offre d'achat concernant cette parcelle,

**Considérant** que l'immeuble sis 138, rue Oscar Loriau à Vieux-Condé, considéré comme bien vacant sans maître, a été incorporé au domaine privé de la commune par arrêté municipal en date 30 juillet 2014,

**Considérant** que sans usage, la commune ne souhaite pas garder ce bien dans son patrimoine,

**Considérant** que par avis en date du 24 novembre 2022, le service du Domaine a estimé la valeur vénale de cette parcelle à 38 000 € HT,

**Considérant** le courrier reçu en mairie le 31 août 2023 de M. BELURIER Florian résidant au 351, avenue René Beth à Vieux-Condé faisant le souhait de se porter acquéreur de cette parcelle au prix des domaines,

**Considérant** que M. le Maire propose au Conseil Municipal de donner une suite favorable à la vente de cette parcelle,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir autoriser :

- La vente de la parcelle sis 138, rue Oscar Loriau, cadastrée AM parcelle n°2 d'une contenance de 842 m<sup>2</sup> à M. BELURIER Florian résidant au 351, avenue René Beth à Vieux-Condé au prix de 38 000 € HT.
- M. le Maire à signer tous documents et l'acte authentique qui sera dressé en l'étude de Maître DELDICQUE, Notaire situé 10, place Verte à Condé-sur-l'Escaut (59163) désigné pour établir l'acte de vente. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Délibéré en séance,

La Secrétaire de séance



Fabienne DELCOURT

Le Maire



David BUSTIN

Département :  
NORD

Commune :  
VIEUX-CONDE

Section : AM  
Feuille : 000 AM 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 05/09/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 059-215906165-20230914-D2023\_106-DE

Pôle de topographie et de gestion  
cadastrale Rue Raoul Follereau 59322  
59322 VALENCIENNES CEDEX  
tél. 03 27 14 66 80 -fax  
sdif.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

Le plan visualisé sur  est géré par le centre des impôts foncier suivant :

ID : 059-215906165-20230914-D2023\_106-DE

Département :  
NORD

Commune :  
VIEUX-CONDE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Section : AM  
Feuille : 000 AM 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/2500

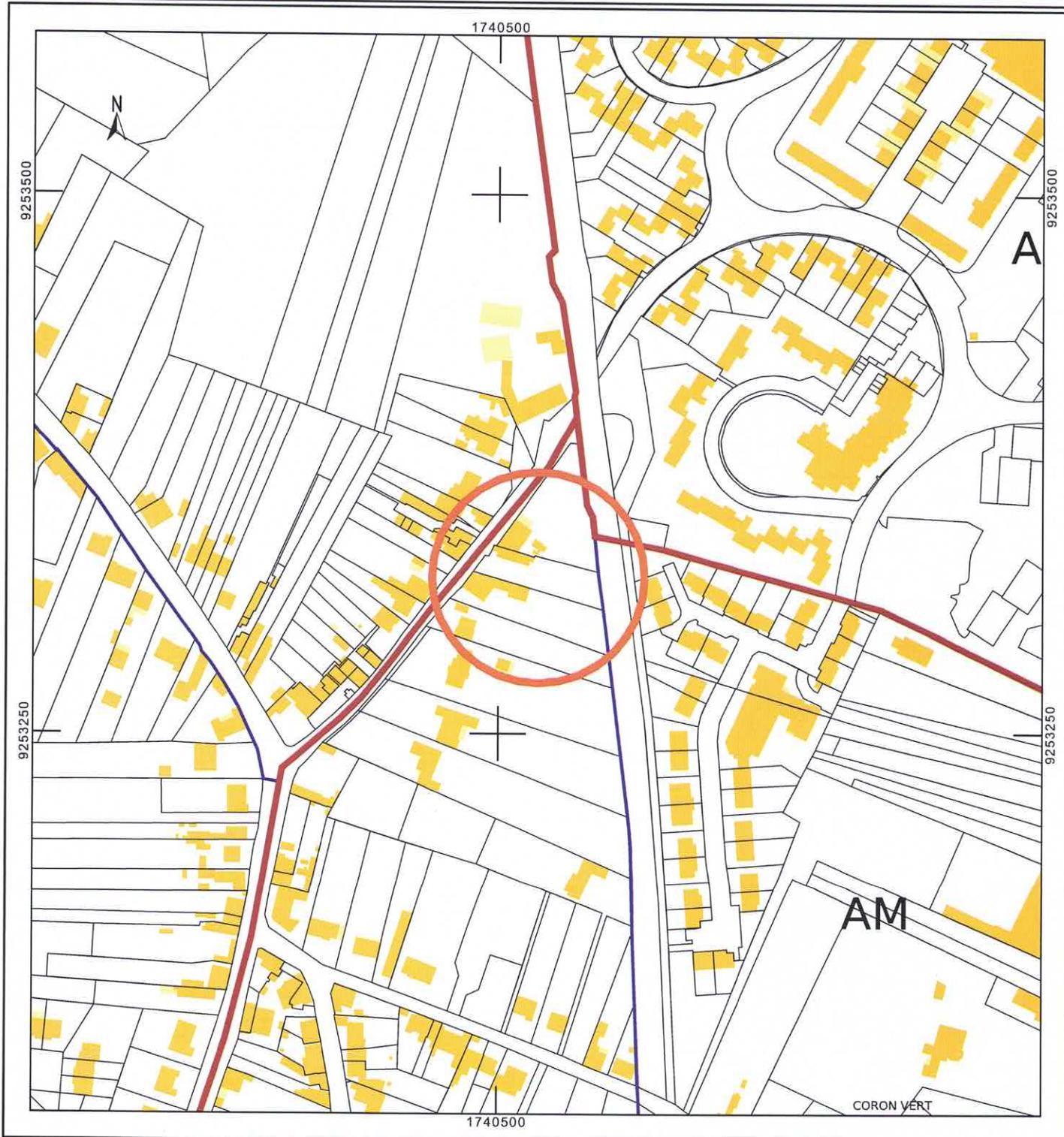
Date d'édition : 05/09/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50  
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

fonciers  
Pôle de topographie et de gestion cadastrale Rue Raoul Follereau 59322 59322 VALENCIENNES CEDEX tél. 03 27 14 66 80 -fax sdif.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE VALENCIENNES

SÉANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE  
2023

Date de convocation : 07/09/2023

Date d'affichage : 07/09/2023

Effectif du  
Conseil Municipal : 33

Présents : 26

Excusés : 7

Exprimés : unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance :  
Fabienne DELCOURT

D2023\_107

DIRECTION DES RESSOURCES  
HUMAINES

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 059-215906165-20230914-D2023\_107-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

**Présents** : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, M. SIMON Didier, Mme DELCOURT Fabienne, M. SMITS Jean-François, Mme MAKSYMOWICZ Louisette, M. LIEGEOIS Bernard, M. FORTE Serge, Mme SEMAILLE Virginie, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, M. PETITJEAN Michael, Mme ROSART Anne-Sophie, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, Mme LELONG Christelle, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, M SCARAMUZZINO Pierre, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

**Excusés** : Mme DI BELLO Christine (procuration à M. SIDER Joel), Mme BERLINET Nicole (procuration à Mme SEMAILLE Virginies), M. ARBOUCHE Mohamed (procuration à M. SMITS Jean-François), Mme BOUHEZILA Malika (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme SIMON Pauline (procuration à M. SIMON Didier), M. ANDRE Jimmy (procuration à M. BUSTIN David), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

### Contrat d'apprentissage service informatique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

Vu le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

**Considérant** que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui,

Considérant que l'étudiant accompagné en apprentissage durant l'année 2022-2023 a obtenu son BTS SIO (Brevet de Technicien Supérieur - Services Informatiques aux Organisations), qu'il souhaite poursuivre cet apprentissage en licence informatique pour l'année 2023-2024,

Considérant la volonté municipale d'accompagner cet étudiant pour l'année 2023-2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- DÉCIDER le recours au contrat d'apprentissage,
- DÉCIDER de conclure pour l'année scolaire, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Service Informatique	1	Licence informatique	Année scolaire 2023-2024

- AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le Centre de Formation d'Apprenti – FCIP Education et Formation tout au long de la vie situé au 111 avenue de Dunkerque – 59000 LILLE.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Délibéré en séance,

La Secrétaire de séance



Fabienne DELCOURT

Le Maire



David BUSTIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE VALENCIENNES

SÉANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE  
2023

Date de convocation : 07/09/2023

Date d'affichage : 07/09/2023

Effectif du  
Conseil Municipal : 33

Présents : 26

Excusés : 7

Exprimés : unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

2 élus ne prennent pas part au  
vote

Secrétaire de séance :  
Fabienne DELCOURT

D2023\_108

DIRECTION DES RESSOURCES  
HUMAINES

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le  
caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente  
délibération peut faire l'objet d'un  
recours devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2  
mois à compter de sa date de  
publication.

- Le Tribunal Administratif peut être  
saisi par l'application informatique  
« téléréports citoyens » par le site  
Internet [www.telereports.fr](http://www.telereports.fr)

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 059-215906165-20230914-D2023\_108-DE

S<sup>2</sup>LOW



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

Présents : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, M. SIMON Didier, Mme DELCOURT Fabienne, M. SMITS Jean-François, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, M. FORTE Serge, Mme SEMAILLE Virginie, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, M. PETITJEAN Michael, Mme ROSART Anne-Sophie, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, Mme LELONG Christelle, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, M SCARAMUZZINO Pierre, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

Excusés : Mme DI BELLO Christine (procuration à M. SIDER Joel), Mme BERLINET Nicole (procuration à Mme SEMAILLE Virginies), M. ARBOUCHE Mohamed (procuration à M. SMITS Jean-François), Mme BOUHEZILA Malika (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme SIMON Pauline (procuration à M. SIMON Didier), M. ANDRE Jimmy (procuration à M. BUSTIN David), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

### Renouvellement du partenariat entre la Ville de Vieux-Condé et l'Institut Médico Pédagogique Espéranderie de Bonsecours

Vu la délibération n° D2022\_141 du 19 octobre 2022 actant le partenariat entre la Ville de Vieux-Condé et l'Institut Médico Pédagogique Espéranderie de Bonsecours, afin que des services municipaux accueillent des résidents porteurs de handicap de cet institut,

Considérant la volonté des deux parties à poursuivre ce partenariat et qu'il y a lieu de reconduire la convention arrivant à échéance le 25 octobre 2023,

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que ce partenariat a débuté le 26 octobre 2022.

Les résidents de l'Institut ont participé notamment à l'entretien des espaces verts en milieu clos (tel que la serre municipale ou encore le jardin botanique) et à différentes interactions par le biais du service éducation jeunesse.

Le renouvellement de cet engagement s'effectuera pour la période du 26 octobre 2023 au 25 octobre 2024.

Ainsi, Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- AUTORISER M. le Maire à reconduire le partenariat entre la commune de Vieux-Condé et l'Institut Médico Pédagogique Espéranderie de Bonsecours du 26 octobre 2023 au 25 octobre 2024.
- AUTORISER M. le Maire à signer la convention.

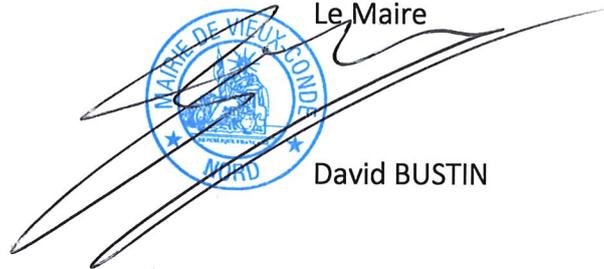
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Délibéré en séance,

La Secrétaire de séance



Fabienne DELCOURT

Le Maire



David BUSTIN



**Convention de partenariat entre la Ville de Vieux-Condé et  
l'Institut Médico Pédagogique Espéranderie  
Accueil d'un bénévole**

Entre la **Mairie de Vieux-Condé**, représentée par **M. BUSTIN David, Maire de VIEUX-CONDE**

Et

M./Mme \_\_\_\_\_, résident à **l'Institut Médico Pédagogique l'Espéranderie**, rue d'Esquermes 5, 7603  
BONSECOURS

Ci-après désigné « le bénévole »,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 – OBJET :**

La présente convention fixe les conditions de présence et d'activité de M./ Mme \_\_\_\_\_, bénévole au sein des services de la collectivité, conformément aux dispositions de l'annexe jointe.

Le bénévole est la personne qui apporte son concours à une collectivité à l'occasion d'activités diverses dans le cadre de la réalisation d'un service public.

Le bénévole est donc la personne, qui, en sa seule qualité de particulier, apporte une contribution effective et justifiée à un service public, dans un but d'intérêt général, soit concurremment avec des agents publics, soit sous leur direction après réquisition ou sollicitation, soit spontanément. Le conseil d'Etat a ainsi décidé que « dès lors qu'une personne privée accomplit une mission qui normalement incombe à la personne publique, elle collabore au service public et a donc la qualité de collaborateur occasionnel du service public ».

**Article 2 – NATURE DES MISSIONS :**

Le bénévole est autorisé à effectuer les activités suivantes au sein du service entretien du patrimoine bâti :

- Cultiver les plantules
- Semer, repiquer et transplanter les végétaux
- Entretien des espaces verts

**ENGAGEMENT DU BÉNÉVOLE :**

L'activité est prévue les mercredis de 9h00 à 12h00 pour la période du 26/10/2023 au 25/10/2024 dans les locaux du service environnement-cadre de vie situé rue du Lieutenant Simon à Vieux-Condé.

Le bénévole s'engage à :

- être présent de manière régulière et à l'heure. En cas d'absence, il devra prévenir le responsable au moins 48 heures à l'avance.
- avoir un comportement respectueux de l'individu et du matériel mis à sa disposition. Il doit respecter les consignes d'organisation données par la collectivité.

**ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ :**

La collectivité s'engage à :

- mettre à disposition les locaux et le matériel nécessaire pour permettre au bénévole d'exécuter les missions définies.

**ARTICLE 3 – RÉMUNERATION :**

Le bénévole ne peut prétendre à aucune rémunération de la part de la collectivité pour les missions qu'il remplit à ce titre.

**ARTICLE 4 – RÉGLEMENTATION :**

Le bénévole s'engage à respecter le règlement intérieur de la collectivité. En cas de non-respect, la collectivité sera fondée de mettre fin immédiatement à la collaboration, sans préjudice d'éventuelles poursuites civiles ou pénales en cas d'infraction.

**ARTICLE 5 – ASSURANCES :**

Dans le cadre de son contrat d'assurance responsabilité-multirisques, la collectivité garantit le bénévole pendant toute la durée de sa collaboration.

**ARTICLE 6 – DURÉE :**

La présente convention prendra effet pour la période du 26/10/2023 au 25/10/2024.

**ARTICLE 7 – RÉSILIATION :**

En cas de non-respect d'une des clauses de la présente convention, l'autorité territoriale se réserve le droit d'y mettre fin à tout moment et sans préavis par courrier recommandé adressé au bénévole.

**ARTICLE 8 – MODALITÉS :**

La présente convention, établie en deux exemplaires, sera adressée à chacune des parties.

Fait à VIEUX-CONDE, le

Institut Médico Pédagogique  
L'Espéranderie,

Le Bénévole,

Le Maire

David BUSTIN